



CO.F.E.D. d. I. D. E.

ASSISES DE L'ENERGIE DANS LES RUP

ILE DE LA REUNION MAI 2001

HÔTEL APOLONIA***



COEDADE

Ile de la Réunion – 10 au 16 mai 2001



Présentation

« Assises de l'énergie dans les Régions Ultra-Périphériques »

Les Assises de l'Energie se sont déroulées du 10 au 16 mai 2001 à l'Ile de la Réunion. Cette opération a été organisée par le **Comité d'Organisation Européen des Assises de l'Energie** pour les Régions Ultrapériphériques Européennes (C.O.E.D.A.D.E), en partenariat avec la fédération CFTC des Industries Electriques et Gazières (France), les syndicats USO-ENERGIA (Espagne) et SYNERGIA (Portugal) et diverses institutions gouvernementales, collectivités locales, entreprises, associations...

Cette manifestation a regroupé plus d'une centaine de participants venus entre autre des sept régions ultra périphériques européennes : Réunion – Guadeloupe – Martinique – Guyane – Madère – Açores et Canaries.

Le monde syndical de l'énergie était représenté (CFTC, CGT, USO-ENERGIA, SYNERGIA), mais également le monde institutionnel et associatif : Commission Européenne – Etats – Collectivités Territoriales et Locales françaises – Gouvernements Régionaux de Madère des Açores – Région autonome des Canaries – EDF – Gaz de France – Electricité des Açores – ADEME – Représentants du patronat (MEDEF) – Fondation d'entreprise Gaz de France – Fondation Agir pour l'emploi – ISLENET - Association Locale d'insertion, environnementale, du droit des femmes,...

OBJECTIF

Ce colloque c'est décliné en ateliers où il était demandé d'apporter une définition et des propositions aux thèmes suivants :

- ➔ L'énergie / environnement,
- ➔ L'énergie / tourisme,
- ➔ Service Public dans les RUP
- ➔ Emploi - Inclusion / Exclusion,
- ➔ Dialogue social et territorial,
- ➔ Egalité des chances Hommes / Femmes,

en les replaçant précisément dans le contexte des RUP, d'élaborer un plan d'actions, de préparer trois catégories de questions à poser aux politiques, aux « techniciens » et aux représentants de la Commission Européenne.

Programme / Intervenants

« Assises de l'énergie dans les Régions Ultra Périphériques »

Vendredi 11 mai 9h00 à 12h00 : Ouverture officielle des Assises en présence du représentant de l'Etat, M. Jean de l'HERMITTE (SGAER), de M. Fred K'BIDY, Vice-Président du Conseil Général de la Réunion, de M. Philippe BERNE, Vice-Président du Conseil Régional de la Réunion, de M. Antonio TORRES, Secrétaire Général de USO-ENERGIA, de M. Antonio CRISTOVAO, Président de SYNERGIA et de M. Pierre-Jean COULON, Président de la Fédération CFTC des IEG.

Hôtel Apolonia

Vendredi 11 mai 15 h 00 : Début des ateliers.

/

Six thèmes étaient développés :

Samedi 12 mai **Energie / Environnement**

Hôtel Apolonia

Président : M. MELIM MENDES, Vice-Président de l'AREAM (Madère).

Rapporteur : Mme Vicky ARGYRAKI (ISLENET).

Energie / Tourisme

Président : M. Juan ALONSO MARERO (USO Canarias).

Rapporteur : M. Jean-René BARRIEU, Directeur du Comité du Tourisme de la Réunion (CTR).

Emploi, Inclusion / Exclusion

Président : Docteur MONTEIRO DA SILVA, Président du Conseil d'Administration d'Electricité des Açores.

Rapporteur : M. Patrick DANET (Association FAPE)

Service Public dans les RUP

Président : Docteur MONTEIRO DA SILVA, Président du Conseil d'Administration d'Electricité des Açores.

Rapporteur : M. Philippe JOLLIVET (CFTC Gaz de France).

Dialogue Territorial dans les RUP

Président : M. Yannick LE MOEL (Droit Social Européen).

Rapporteur : Mme Ariane MEUNIER (Ministère de l'emploi Belge).

Egalité des Chances Hommes / Femmes

Présidente : Mme Marie-José BARRE (Préfecture de la Réunion).

Rapporteur : Mme Clairette-Jeanne RAZANARIMANANA (Madagascar).

Dimanche 13 mai Journée de découverte de la Réunion.

Lundi 14 mai Matin : Formation portant sur :

Conseil Général de la Réunion

Les perspectives de la Politique Régionale dans les RUP

Intervenant : M. Jean-Jacques GUTH , Chef d'unité Adjoint, Interventions régionales France à la Commission Européenne.

Les instruments financiers de l'Europe

Intervenant : M. Patrick GUILLAUMIN, ancien Directeur de l'AGILE et Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Régional de la Réunion.

Près de 80 personnes ont assisté à cette formation.

Après-midi : 1^{ère} **Table ronde** portant sur les « Politiques Régionales » - Enjeux et Perspectives pour les RUP.

M. Jean-Paul VIRAPOULE, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général assura l'ouverture de cette table ronde.

Intervenants :

- M. Jan GRÖNLUND, Secrétaire d'état à l'Industrie suédois (La Suède assurant la présidence de l'Union Européenne jusqu'au 30 Juin 2001).
- M. Sture ASTRÖM, Président du Groupe de Travail RUP à la Présidence suédoise de l'Union Européenne.
- M. Jean-Jacques GUTH, DG REGIO (Commission Européenne).
- M. Jacques RAVAILLAULT, Directeur de l'Action Régionale ADEME.
- M. François MESLIER, Directeur EDF DOM.
- M. Jean TERAZZI (DRIRE).
- M. Melim MENDES, Vice-Président Exécutif AREAM - Madère.
- M. José AMARAL, Directeur de l'Industrie et de l'Energie, Gouvernement Régional des Açores.
- M. Jean-René BARRIEU, Directeur du CTR.
- M. Gérard de GIOVANNI, Président de la FAPE.

Mardi 15 mai Matin : « Mot de Bienvenue » de M. Paul VERGES, Président de Région.

Conseil Régional de la Réunion

Mademoiselle Sophie MONNIER, représentante de la Vice-Première Ministre Belge, présenta le programme de la présidence Belge qui débutera le 1^{er} juillet prochain.

Mardi 15 mai
(suite)

Ouverture de la 2^{ème} **table ronde** par M. Michel ANFROL, Journaliste, qui a présenté la synthèse des différents travaux en ateliers.

Intervenants :

- M. Pierre-Jean COULON (CFTC).
- M. Jean TERAZZI (DRIRE).
- M. José AMARAL, Directeur de l'Industrie et de l'Energie, Gouvernement des Açores.
- M. Melim MENDES, Vice-Président Exécutif AREAM - Madère.
- M. François MESLIER, Directeur EDF DOM.
- M. Jacques RAVAILLAULT, Directeur de l'Action Régionale ADEME.
- M. MONTEIRO DA SILVA, Président EDA.
- M. Gérard de GIOVANNI, Président de la FAPE.

Après-midi : Les travaux ont été ouverts par M. Giuseppe CIAVARINI AZZI, Président du groupe Inter-Services DOM TOM ILES CANARIES ACORES MADERE SEUTA LELILLA (CCE), suivis d'une rencontre avec les responsables politiques des RUP autour du thème « Quelles stratégies de politiques de l'énergie dans les RUP ».

Intervenants :

- M. Paul VERGES, Président de la Réunion.
- M. Jan GRÖNLUND, Secrétaire d'état à l'Industrie suédois (La Suède assurant la présidence de l'Union Européenne jusqu'au 30 Juin 2001).
- Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY, Présidente Région Guadeloupe.
- M. Antoine KARAM, Président Région Guyane.
- M. Georges NEGOUAI, Vice-Président Région Martinique.
- M. BRAZAO, Secrétaire Régional, Gouvernement de Madère.
- M. AMARAL, représentant le Président du Gouvernement régional des Açores.
- Monsieur le Représentant du Président de la Région autonome des Canaries,
- M. BRODHAG, Directeur de l'Ecole Supérieur Nationale des Mines.

Les Assises ont été clôturées par M. Jan GRÖNLUND

Secrétaire d'Etat Suédois.

Mercredi 16 Mai

Préfecture

9h00 à 12h00 : Une délégation des assises de l'énergie a été reçue à la Préfecture, par M. Michel BARNIER, Commissaire Européen. Cette rencontre avait pour objectif, de présenter au Commissaire BARNIER, les lignes des assises et lui poser trois questions :

1. Quelle est la politique énergétique que l'Union Européenne compte mener pour les RUP ?
2. Quelle est la place des RUP dans la future politique de cohésion, après 2006, dans une union élargie ?
3. Comment peut-on améliorer le dialogue entre l'Union Européenne et les citoyens des RUP ?



M. Jan GRÖNLUND, Secrétaire d'Etat Suédois



**M. Serge FELIX, 1^{er} Vice Président de la Région Guyane
et Mme Isabelle ISAAC, Responsable Energie Environnement**

Sommaire

« Assises de l'énergie dans les Régions Ultra Périphériques »

Page

I-	Edito	
II-	Bilan moral	
	II-1. Discours d'ouverture des Assises	
	II-2. Atelier n°1 – Energie / environnement	
	II-2.1. Questions techniques	
	a) Transports	
	b) Energies renouvelables	
	c) Maîtrise de l'énergie	
	d) Environnement	
	II-2.2. Questions politiques	
	II-3. Atelier n°2 – Energie / tourisme	
	II-3.1. Tourisme raisonné	
	II-3.2. Citoyenneté européenne	
	II-3.3. Questions techniques	
	II-3.4. Questions politiques	
	II-4. Atelier n°3 et 4 – Service Public / Exclusion – Inclusion	
	II-4.1. Schéma synthétique	
	II-4.2. Questions techniques – Service Public	
	II-4.3. Questions politiques – Service Public	

II-4.4.	Questions techniques – Exclusion – Inclusion	
II-4.5.	Questions politiques – Exclusion – Inclusion	
II-5.	Atelier n°5 – Dialogue social et Territorial	
II-5.1.	Questions au niveau Européen	
II-5.2.	Questions techniques	
II-5.3.	Questions politiques	
II-5.4.	Les attentes	
II-5.5.	Identification des blocages	
II-5.6.	Nature des blocages	
II-5.7.	Niveau des blocages	
II-5.8.	Solutions apportées	
II-5.9.	Situation du dialogue social dans le secteur de l'électricité	
II-5.10	Points communs	
II-5.11.	Outils	
II-5.12.	Synthèse des échanges réunion syndicales / patronales	
	a) Spécificités RUP- Eléments de comparaison	
	b) Définition du dialogue social	
	c) Demandes d'actions	
	d) Outils	
	e) Questions	
II-6.	Atelier n°6 – Egalité des chances hommes/femmes	
II-6.1.	Application des lois et sanctions	
II-6.2.	Conciliation vie familiale / professionnelle	
II-6.3.	Optimisation du temps partiel	
II-6.4.	A travail égal / salaire égal	

II-6.5.	Pression par les moyens de communication
II-6.6.	Harcèlement moral
II-6.7.	Aide à la création de micro entreprise
II-6.8.	Etude supérieure technique
II-6.9.	Questions au niveau de l'Europe
II-6.10	Questions techniques
II-6.11.	Questions politiques
II-7.	1 ^{ère} table ronde
II-8.	2 ^{ème} table ronde
III-	Compte rendu pour la fondation AGIR POUR L'EMPLOI.....
III-1.	Appui à la création d'entreprises individuelles
III-2.	Appui à la création de services de proximité
III-3.	Appui au développement des SIAE
III-4.	Autres projets
III-5.	Conclusion.....
IV-	Fédesrup
V-	Dossier de Presse

I- Edito

« Assises de l'énergie dans les Régions Ultra Périphériques »



Le pari fou d'une équipe motivée est devenu réalité : monter un projet pour et dans les Régions Ultrapériphériques européennes et réunir autour d'un thème fédérateur, l'énergie, des personnalités du monde politique, syndical, associatif, patronal...

Partis de rien, nous avons su convaincre avec la seule force de nos convictions et notre motivation, pour aboutir à ces moments intenses de réflexions, d'échanges, de travail, que nous avons souhaité partager au cœur d'un Département français d'Outre-Mer, la Réunion.

Je voudrais remercier celles et ceux qui ont participé à cette aventure formidable et l'ont rendu possible grâce à leur dévouement, leur amitié, leur compétence : Vicky, Pascal, Noël, Michel, Pierre-Jean, Thierry, Dominique, Karen, Agnès, Paula, Marie-Rose, les amis de la Réunion, des Antilles, de Guyane, et tous les autres, de Madère, des Açores, des Canaries, de Bruxelles, de Paris, de Madrid, de Lisbonne, de Madagascar ...

Ces Assises ont permis de mieux cerner les problématiques énergétiques dans ces régions insulaires qui sont aussi l'Europe ; d'appréhender les difficultés à se sentir citoyen européen lorsqu'on vit à des milliers de kilomètres de l'Europe et de faire avancer le vaste débat sur le développement durable.

Cette initiative était une première et fut une réussite et nous pensons déjà au prochain grand rendez-vous dans une autre région ultrapériphérique...

Pour ce faire, nous comptons sur une mobilisation encore plus forte pour donner le souffle nécessaire au COEDADE, à ses animateurs et réussir ce futur challenge du monde de toutes les énergies dans les RUP.

Bonne lecture.

Philippe Pernet

II- Bilan moral

« Assises de l'énergie dans les Régions Ultra Périphériques »

II-1 DISCOURS D'OUVERTURE DES ASSISES

II-1.1 Intervention de M. Pierre-Jean COULON, Président de la Fédération CFTC des Industries Electriques et Gazière (Cassettes en cours d'exploitation)



II-1.2 Intervention de Monsieur Fred K'BIDY, Vice Président du Conseil Général de la Réunion, représentant le Président du Conseil Général

Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs les Représentants des RUP,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue sur notre île aux délégations qui nous arrivent de toute-les régions ultrapériphériques et de l'Union européenne.

J'espère que votre séjour parmi nous sera l'occasion, pour chacune et chacun d'entre vous de découvrir les charmes de la Réunion et de prendre connaissance également de ses problématiques, notamment dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, et qui ne sont pas négligeables.

Permettez-moi aussi d'excuser le président du Conseil Général que je représente, M. Jean-Luc Poudroux, qui est retenu à Paris pour une réunion de l'Assemblée des Départements de France. Il m'a chargé de vous transmettre ses vœux de bienvenue et d'amitié

Je vous le disais il y a un instant, Mesdames et Messieurs, notre île, à l'image de toutes les autres régions ultrapériphériques de l'Europe, doit en permanence rechercher un équilibre satisfaisant entre ses besoins croissants d'énergies et la nécessité de préserver un environnement naturel exceptionnel.

La pression démographique soutenue que nous connaissons - et qui va se prolonger pour au moins encore une quinzaine d'années - complique cette démarche d'autant plus que nous sommes un peu en rupture avec la situation qui prévaut en France métropolitaine sur au moins deux points:

- une forte demande en termes de logements et d'équipements structurants,
- un parc automobile qui explose alors même que le taux de motorisation sur l'île atteint à peine la moitié de celui de la Métropole.

Si l'on ajoute à cela les impératifs de notre développement économique, qui nous amènera sans aucun doute à nous orienter vers des activités industrielles ou de services grosses consommatrices d'énergie, et notre souci quotidien de protéger l'environnement, vous avez là un tableau saisissant des défis que notre département doit relever.

Bien évidemment, La Réunion ne manque pas d'atout. Notre position géographique, avec une partie Est de l'île abondamment arrosée, nous permet d'exploiter les potentialités de l'énergie hydraulique. De même, les Réunionnais s'intéressent de plus en plus à l'énergie solaire pour la production d'eau chaude.

Sans beaucoup se tromper, on peut dire aujourd'hui que notre île tire des énergies renouvelables presque les deux tiers de ses besoins énergétiques. Vous n'êtes pas sans ignorer que La Réunion a expérimenté, puis exploité il y a une dizaine d'années la filière bagasse/charbon, avec des centrales couplées à nos deux usines sucrières.

Les recherches et les expériences acquises sur l'île à cette occasion ont pu être transférées dans d'autres départements d'outre-mer voire dans d'autres pays de la région.

Pour être encore plus complet sur ce chapitre, je pourrais vous citer les travaux menés actuellement par l'Université en collaboration avec des industriels japonais quant à la possibilité de transporter l'énergie électrique par les ondes électromagnétiques.

Je n'oublie pas non plus le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, dont l'une des démarches fondamentales vise à contractualiser des objectifs dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, de la protection de l'environnement et de développement durable conformément aux orientations du Contrat de Plan 2000/2006.

Nous avons d'ailleurs, dans ce cadre, créé une coordination des engagements financiers avec chacun de nos partenaires que sont l'Europe, l'ADEME et les Communautés de communes pour la mise en place d'une démarche opérationnelle efficace et dynamique.

Pour autant, Mesdames et Messieurs, malgré la générosité de la nature tropicale et une véritable percée au niveau de la recherche, La Réunion paie encore une lourde facture énergétique à l'importation due au fait de l'importance et de la croissance de son parc automobile.

De même, l'évolution attendue de la demande en électricité oblige d'ores et déjà les responsables d'EDF à prévoir de nouvelles unités de production, à partir du charbon avec l'aménagement d'une nouvelle turbine dans l'Ouest, et peut être aussi à partir de la géothermie puisqu'un programme de recherche en ce sens vient d'être initié par les deux collectivités locales.

Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, nous avons également encore beaucoup d'efforts à fournir, c'est indéniable. Tous les ménages réunionnais ne sont pas équipés en lampes de basse consommation énergétique, loin s'en faut.

Mais nous devons compter aussi sur la solidarité nationale et le Président du Conseil général, a écrit récemment au Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Mme Dominique Voynet, pour lui demander dans quelle mesure les dispositions du Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique pourraient être étendues aux départements d'outre-mer, notamment pour l'acquisition de véhicules propres.

Or, en la matière, il n'existe pas sur notre île d'alternative aux véhicules électriques puisque le GPL n'est pas disponible sur place, pour des raisons de coût nous dit-on.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, je dirais qu'il ne fait aucun doute dans mon esprit que toutes ces problématiques sont communes à nos régions ultrapériphériques qui se doivent de rattraper leur retard structurel sur le reste de l'Union européenne.

Ces journées de travail thématiques, qui nous rassemblent régulièrement, nous permettent de mieux nous connaître, d'échanger aussi nos expériences pour un développement durable et équilibré en termes d'environnement pour nos régions.

Je vous remercie de m'avoir prêté votre attention.

II-1.3 Intervention de Monsieur Philippe BERNE, Vice Président du Conseil Régional de la Réunion, représentant Monsieur le président du Conseil Régional (Cassettes en cours d'exploitation)

II-1.4 Intervention de Monsieur Antonio TORRES, Secrétaire Général du Syndicat USO (Espagne) (Cassettes en cours d'exploitation)

II-1.5 Intervention de Monsieur Antonio MATTIAS CRISTOVAO, Président du syndicat SINERGIA (Portugal)

(Cassettes en cours d'exploitation)

II-1.6 Intervention de Monsieur Jean de L'HERMITTE, SGAER, représentant Monsieur le Préfet de Région

(Cassettes en cours d'exploitation)

II-2 ATELIER n°1 : ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Aux objectifs centraux de la politique énergétique dans les RUP – sécurité d'approvisionnement, compétitivité économique et protection de l'environnement, s'ajoutent des buts significatifs autour de la mise en valeur des ressources énergétiques endogènes et des actions d'efficacité et de rationalisation énergétique.



Si dans des régions continentales l'énergie est un facteur stratégique pour leur développement, dans une région insulaire, isolée, la dépendance du système énergétique et la fragilité de la base économique aggravent la situation.

L'énergie devient un élément fondamental de la durabilité, à tous les niveaux.

En effet, les grandes alternatives au pétrole, comme le nucléaire et le gaz naturel ne sont pas, en général, envisageables dans des régions isolées, éloignées, de taille relativement petite, avec la technologie actuelle.

Donc, le fait que les grandes alternatives et les grands réseaux énergétiques ne soient pas accessibles dans ces régions, entraîne la vulnérabilité aux fluctuations des prix du pétrole, en plus des surcoûts dus aux transports maritimes et à la taille réduite des marchés.

La qualité de l'environnement constitue un atout important des RUP, qu'il faut préserver face aux menaces des dégradations.

Territoire, Tourisme et Transport sont des domaines dans lesquels le parcours à venir doit être bien étudié et choisi.

Energie et déchets, conséquence du développement, ont des impacts importants sur la qualité environnementale. La problématique des déchets et en particulier de déchets d'emballages, justifie l'étude de solutions adéquates vis à vis des difficultés déjà rencontrées qui vont s'aggraver dans l'avenir.

En conséquence, l'atelier Energie / Environnement a identifié les questions ci-après.

II-2.1 Questions techniques

a) Transports

L'énergie est une problématique plus générale que l'électricité. Le secteur des transports occupe une partie très importante de la consommation énergétique. Une problématique spécifique des RUP est la consommation de l'énergie liée aux transports et à l'impact socioéconomique des embouteillages dans les îles. On peut affirmer que le secteur des transports est devenu une question dramatique dans la plupart des RUP et donc on propose l'étude des nouvelles solutions concernant :

1. Schéma des transports : cadre général et schémas directeurs,
2. Transports en commun,
3. Système de gestion de trafic avec les technologies nouvelles,
4. Nouveaux équipements et technologies de transports adaptés aux besoins des régions.

b) Energies renouvelables

Les îles ont un fort potentiel pour la promotion des énergies renouvelables (eau, soleil, vent, géothermie) qui pourrait diminuer leur dépendance énergétique et sécuriser leur approvisionnement. Ceci peut apporter un impact positif sur la croissance et la compétitivité de leurs industries. Des moyens de stockage de l'énergie pourrait résoudre le problème de diagramme des charges aux heures de pointe :



1. solutions techniques et économiques pour atténuer les écarts de diagramme de charge très déséquilibrés des réseaux isolés,
2. mise en valeur de façon très volontariste des potentiels en énergies renouvelables.

c) Maîtrise de l'énergie

C'est un des piliers de la sécurité d'approvisionnement énergétique :

1. la meilleure énergie est celle qui ne se consomme pas. Priorité à la majoration des soutiens et des actions d'utilisation rationnelle de l'énergie électrique,
2. performance énergétique des équipements et des bâtiments. Meilleur contrôle des réglementations existantes.

d) Environnement

Liés au profil économique des RUP, on constate l'importance énorme des importations des biens d'équipement et de consommation qu'entraînent une production très élevée de déchets, notamment des déchets d'emballage. Cela constitue un problème difficile à résoudre dans le cadre isolé de ces régions :

1. tri et gestion des déchets, notamment les déchets d'emballage,
2. possibilité de mise en valeur énergétique des déchets,
3. exportation des déchets vers des grands marchés continentaux.

II-2.2 Questions politiques

1. Renforcer la coopération interrégionale entre RUP. Création d'un Groupe Energie / Environnement RUP.

La future politique de cohésion devra concerner non seulement les nouveaux états et leur politique mais aussi les régions appartenant aux Quinze qui actuellement bénéficient de la politique de cohésion et, en particulier les régions qui souffrent de handicaps géographiques et naturels.

2. Majoration de soutien de soutien à l'investissement et à la production de l'électricité « verte », en particulier liée aux ressources soumises aux aléas climatiques. Actions concrètes de la part de tous les Etats Membres pour la mise ne application de leurs Engagements sur la Politique Energétique et le Protocole de Kyoto.
3. Politique de sensibilisation des décideurs et des consommateurs sur une politique effective de maîtrise de l'énergie. Développement des partenaires au niveau régional et inter-régional.

Engagement des décideurs politiques dans leur rôle important au sein des Agences de l'Energie et de l'Environnement et de ISLENET (Réseau des Iles Européennes de l'Energie et de l'Environnement).

II-3 ATELIER n°2 : ENERGIE / TOURISME

Les trois séances ont fait l'objet de confrontations d'expériences, d'échanges animés, mais ont également traduit les ambiguïtés d'un thème dont les deux mots clés avaient des difficultés à se rencontrer réellement.



En ce sens, à l'exception du début des travaux, l'impression dominante est celle d'un atelier qui a traité d'une part des questions d'énergie, d'autre part des questions de tourisme (le tourisme raisonné), ou des problèmes de société (citoyenneté européenne).

Les différentes délégations ont exposé les situations de leur région.

A signaler qu'à part la Réunion, l'ensemble des autres RUP avait une représentation exclusive de techniciens de l'énergie, d'où des approches différentes.

Açores

Il y a un problème de coûts variables de production énergétique qui peut entraîner des problèmes de fourniture durant les périodes de forte fréquentation touristique.

Canaries

Peu de problèmes de production, mais un problème de distribution qui peut handicaper certaines infrastructures touristiques.

Guadeloupe

Production variée, mais unité du réseau. Liaisons par câbles avec les îles de l'archipel mais certaines ont leurs propres unités.

Souci de favoriser les canalisations souterraines pour minimiser les risques lors de cyclones et diminuer un impact visuel négatif pour l'image touristique. A signaler également (St Martin, St Barthélemy) les efforts de retraitement pour limiter la pollution.

Guyane

Le problème d'énergie en Guyane est global pour l'ensemble du territoire, il doit être traité par un véritable schéma directeur établi pour un moyen, voire un long terme, en prenant en compte toutes les communes de l'intérieur ; et ce tant du domaine de la production et distribution d'énergie électrique que dans le domaine d'usage des carburants et de l'eau potable.

Vis à vis du tourisme, le site du barrage hydraulique de Petit-Saut offre un développement non négligeable.

Un premier obstacle est identifié vis à vis du foncier nécessaire aux porteurs de projet, la politique foncière de l'Etat est inadaptée (refus d'attribution de certains terrains). Les communes de faible agglomération sont désavantagées par les textes en vigueur, le manque d'implication de l'Etat face au besoin réel de l'économies Guyanaise, malgré la sollicitation des politiques locales.

Le deuxième obstacle identifié est tout récent, il s'agit de l'interdiction d'accès à la route de Petit-Saut par arrêté préfectoral, cette dernière étant qualifiée de dangereuse par les services de l'Etat, malgré les gros travaux de sécurisation qui ont été réalisés dernièrement par EDF.

C'est donc un frein à la création de plus de 400 emplois dans ce secteur situé sur la commune de Sinnamary !

Solutions proposées :

- Libérer le foncier aux communes pour les projets fiables, donc pérenne en matière d'emplois,
- Classer la route d'accès de Petit-Saut avec les moyens financiers nécessaires à sa maintenance annuelle.

Martinique

Pas de mesure de l'impact de l'énergie sur le tourisme. Une partie du réseau EDF est souterrain, donc pas d'impact visuel négatif sur le paysage. De même les deux centrales sont sans gêne pour le tourisme.

Les problèmes du tourisme relèvent plutôt d'un mauvais climat social (conséquences sur l'accueil) et de l'attitude des politiques qui font passer les querelles de compétences avant les nécessités du développement.

Madère

Pas de problème d'énergie, pas de problème de tourisme. Par contre le tourisme est important mais ne suffit pas à équilibrer l'économie.

Réunion

La pression touristique actuelle n'a pas un impact déterminant sur le niveau de consommation énergétique. Les résidents consomment l'énergie comme des européens et donc avec la même intensité que les touristes. Or sur une année pleine, les journées touristes ne représentent que 2,8 % des journées résidents.

II-3.1 Tourisme raisonné

Les différentes représentations ont exposé leurs conceptions de cette notion dans le contexte de développement touristique de leur région. Mais certains techniciens de l'énergie se sont déclarés non qualifiés sur ce thème.

La réflexion s'est donc limitée à l'affirmation d'une série de préoccupations ou de souhaits à partir des situations actuelles.



Canaries

Volonté politique de maintenir une croissance touristique sans perturber l'environnement, en légiférant (par exemple : blocage ou limitation des constructions hôtelières), mais dans certains cas la législation est contournée. Par ailleurs on admet que le développement touristique puisse entraîner certains sacrifices visuels.

Martinique

Souhait d'un tourisme maîtrisé par les locaux.

et

Guadeloupe

Cela a entraîné un débat sur les investisseurs extérieurs et les investisseurs locaux (avec des références au passé et en particulier à l'esclavage).

Guyane

Une offre diversifiée, mais une fréquentation concentrée sur le site spatial (tourisme technologique).

Place actuellement limitée de l'activité touristique.

Rappel de la responsabilité de l'Etat en tant que propriétaire foncier.

Madère

Le tourisme n'est pas isolé, mais fait partie intégrante de l'économie.

et

Açores

Pas de préoccupations inquiétantes sur le développement du tourisme.

Madère

Des préoccupations pour éviter l'exemple des Canaries (contour de la législation dans la construction hôtelière, sacrifice visuel de l'environnement au profit du développement touristique).

Réunion

Le tourisme raisonné, c'est d'abord croire au potentiel de son développement et afficher une ambition raisonnable (attention aux comparaisons abusives avec des destinations sur-fréquentées, qui peuvent conduire à sur-dimensionner les mesures de limitation du développement touristique).

C'est aussi un tourisme équilibré et diffus qui a des retombées économiques sur l'ensemble du territoire.

C'est aussi un tourisme modéré respectueux de l'environnement.

C'est aussi un tourisme intégré (accessible aux résidents, à l'inverse de certains ghettos).

II-3.2 Citoyenneté européenne

Cette notion a provoqué des échanges animés qui ont tournés autour de deux axes essentiels.

1. Les habitants des RUP peuvent-ils être des citoyens européens lorsqu'ils ont à la fois entre eux et vis à vis de leur métropole des conditions et qualités de vie différentes ? La citoyenneté suppose l'égalité.
2. Peut-on se considérer citoyen européen dans des régions qui ne bénéficie pas d'un traitement égalitaire pour l'attribution des fonds européens ? Pourquoi pas, un poste d'observateur européen chargé de vérifier la réalité d'un traitement égalitaire et disposant d'un pouvoir de pression ?

Enfin être citoyen européen, c'est ne pas être un citoyen oublié.

Les RUP ne veulent pas être oubliées de l'Europe dans sa politique d'élargissement à l'Est.

II-3.3 Questions techniques

1. Messieurs les techniciens, puisque nous parlons tant d'égalité et de légalité, pouvez-vous nous dire où est l'égalité des chances entre les salaires européens et ceux des RUP ?
2. Concerne les tarifs aériens. Les RUP espagnoles et portugaises ont obtenu des tarifs spéciaux en ce qui concerne les tarifs des vols aériens entre le continent et les différentes îles, grâce à la pression qu'ont su exercer les politiciens de leurs pays respectifs. Nous autres citoyens des RUP françaises luttons en faveur de la même égalité de tarifs et voulons remettre en cause le monopole aérien pour obtenir les mêmes tarifs spéciaux. Est-ce envisageable ? Si les autres RUP ont obtenu satisfaction sur ce point, pourquoi pas nous ?

3. Serait-il possible de supprimer le seuil de richesse de 75 % du PIB qui nous permette de continuer à être considérées comme des RUP, même si notre économie dépasse ce seuil qui nous est imposé par l'Union Européenne ?

II-3.4 Questions politiques

1. Les habitants des RUP peuvent-ils être des citoyens européens lorsqu'ils ont à la fois entre eux et vis à vis de leur métropole des conditions et des qualités de vie différentes ? la citoyenneté suppose l'égalité !
2. Messieurs les politiciens, que pensez-vous faire pour placer les RUP Françaises au même niveau de développement que les autres RUP de l'Union Européenne ?
3. Peut-on se considérer citoyen européen dans des régions qui ne bénéficient pas d'un traitement égalitaire pour l'attribution des fonds européens ?
4. Enfin, être citoyen européen c'est ne pas être un citoyen oublié. Les RUP ne veulent pas être oubliées de l'Europe lors d'une prochaine et éventuelle politique d'élargissement aux pays de l'Est, et elles ne veulent pas voir diminuer les moyens dont elles disposent actuellement.

Question au commissaire européen M. BARNIER :

Pourquoi pas un poste d'observateur européen chargé de vérifier la réalité d'un traitement égalitaire et disposant d'un réel pouvoir de pression ?

II-4 ATELIER n°3 et 4 : SERVICE PUBLIC - INCLUSION / EXCLUSION

II-4.1 Questions techniques – Service public

1. Comment limiter le phénomène de nomadisme des entreprises dans les RUP ?
2. Quelle est la politique européenne en matière d'énergie renouvelable ?



II-4.2 Questions politiques – Service public

1. L'Europe s'oriente-t-elle vers une péréquation tarifaire pour l'ensemble de l'Europe ?
2. Pour les industriels, ce type de démarche est-il envisageable pour harmoniser la compétitivité industrielle dans les différents Etats membres ?
3. Comment impliquer le consommateur dans la définition du cahier des charges (les règles et contraintes) des Services Publics ?
4. En cas de changement institutionnel dans les RUP françaises, qu'elle serait l'évolution ?

II-4.3 Questions techniques – Exclusion / Inclusion

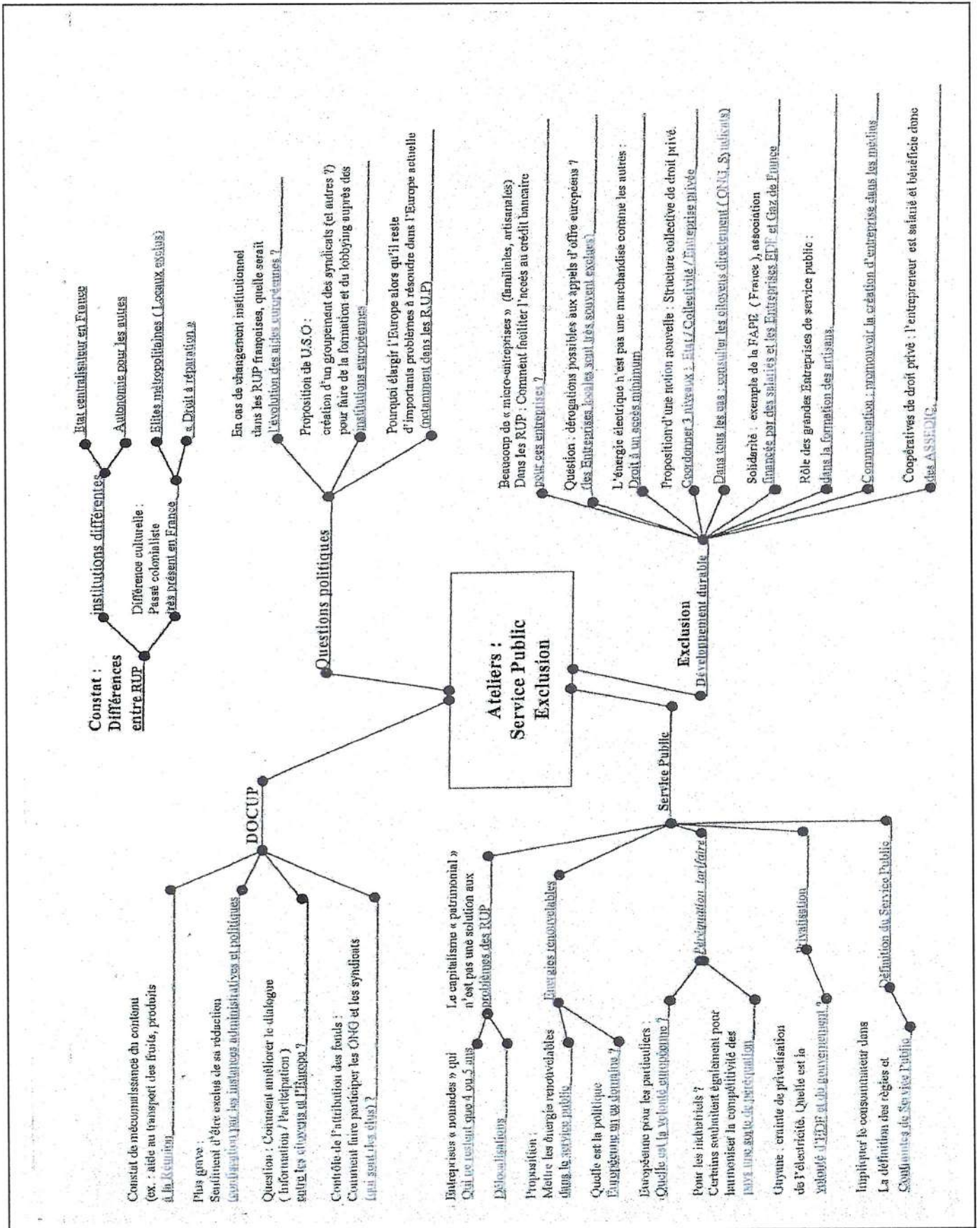
1. Comment faciliter l'accès aux crédits bancaires pour les micro entreprises ?
2. Existe-t-il des dérogations possibles aux appels d'offre européens pour les RUP ?
3. Comment faciliter la participation des ONG et syndicats dans le contrôle des attributions des fonds structurels ?

II-4.4 Questions politiques – Exclusion / Inclusion

1. Comment améliorer le dialogue entre les citoyens et l'Europe ?



II-4.5 Schéma synthétique



II-5 ATELIER n°5 : DIALOGUE SOCIAL ET TERRITORIAL

II-5.1 Questions au niveau européen

- 1.** Mesures discriminatoires fiscales en faveur des zones (octroi de mer, zone spéciale régime canarien) : jusqu'à quel moment a-t-on l'assurance de pouvoir bénéficier de ce régime préférentiel au niveau européen face à la pression de l'OMC sur les instances européennes ?
- 2.** Comment développer un dialogue social équilibré entre les RUP alors que les allocations des fonds européens sont totalement inégaux (1.836.000.000 euros pour les Canaries (1^{er}) ; 1.100.000.000 euros pour le Portugal (2^{ème}) ; 1.698.000.000 euros pour les quatre DOM Français ?
- 3.** Dans le cadre de la réaffectation des fonds non dépensés en 2000, alloueriez-vous une partie importante aux RUP ? Qu'advient-il des RUP après la programmation 2006 ?
- 4.** Comment assurer un équilibre entre RUP et pays des ACP d'un point de vue concurrentiel dans le respect des droits des travailleurs ?

II-5.2 Questions techniques

- 1.** Comment adapter la législation et améliorer le dialogue social dans les TPE ?
- 2.** Comment expliquer une discordance des salaires et des avantages extra légaux dans un contexte concurrentiel ?
- 3.** Comment expliquer qu'un régime spécifique défavorable ait été accepté pendant toute cette période – Différence des revenus (ex. SMIC Canaries et RMI DOM) ?
- 4.** Comment expliquer l'absence de non harmonisation des conventions collectives sectorielles pour les RUP ?

II-5.3 Questions politiques

- 1.** Comment faire en sorte qu'il y ait un dialogue social tripartite vrai, basé sur le respect et la dignité des personnes, compte tenu de la question de la problématique de la représentativité des organisations syndicales et patronales ? Ainsi que tu choix des acteurs de la négociation, par les autorités, afin de garantir un équilibre de la représentation réelle des travailleurs ?
- 2.** Comment voyez-vous la spécificité de votre zone et comment organisez-vous sa représentativité à l'extérieur au niveau national, européen et international ? Quelle est votre perception de votre positionnement au sein de l'Union Européenne ?

3. Comment organiser un dialogue social dans un espace extra-communautaire qui garantisse le socle des droits sociaux fondamentaux des travailleurs ?

En terme de cadrage :

- Quelle est la vision du dialogue social que les responsables politiques ont ? Quelles sont selon eux, les conditions requises pour un dialogue social équilibré, quels sont les outils à mettre en place ?
- Quelle est la stratégie de communication pour permettre un accès à l'information nationale et européenne à l'ensemble de la population ?

II-5.4 Attentes

Açores

Informations sur la situation du dialogue social dans les autres RUP. Quels sont les outils de communication à mettre en place pour dialoguer entre RUP ? Comment se développer dans le secteur de l'énergie ? Echanges d'expériences.

Madère

Idem.

EDF Métropole

Informations.
Il y a-t-il une spécificité du dialogue social propre aux RUP ? Essayer de comprendre les conflits et leur solutionnement.

Réunion

Chambre de commerce
et d'industrie

Echanges d'expériences et de bonnes pratiques.
Problèmes identiques mais avec un traitement différent, avoir un aperçu de méthodes de dialogue mis en place.

Guyane

Informations.
Echanger, comprendre la position de l'Union Européenne face au dialogue social.

Martinique

Informations.
Echange d'expériences sur la situation du dialogue social dans les RUP. Exemples de traitement de conflits dans les autres RUP.

II-5.5 Identification des blocages

Réunion

- Equilibre social en difficulté de par l'explosion démographique. Malgré une croissance supérieure à la métropole. Il est impossible de pouvoir ingérer le nombre de jeunes de moins de 30 ans arrivant sur le marché du travail.
- Conséquences sur l'habitat, sur le développement économique des entreprises, les transports, AOM, distribution alimentaire, éducation nationale, fonction publique.
- Contexte de concurrence avec les zones de l'océan indien où le coût de la main d'œuvre est largement inférieur à celui de la Réunion.
- En perspective, ouverture du marché vers l'Afrique australe plus importante que vis à vis de l'Union Européenne.
- Economie souterraine productrice de travail au noir, considéré comme aussi important si pas supérieur que l'économie réelle.
- Monopole de la fourniture en gazole dans la zone.
- Préférence à l'embauche / promotion entre métropolitains et locaux.
- Recherche identitaire depuis 15 ans et question de l'enseignement du créole dans les écoles.
- Manque de concertation préalable.
- Dialogue social très sectorialisé.
- Inadéquation de la législation européenne à la situation spécifique de la RUP.
- Tendre vers une décentralisation responsable.

Guyane

- 1 syndicat majoritaire local.
- Problème de légitimation des différentes organisations syndicales.
- Présence forte du syndicat majoritaire local dans les instances politiques et structures de Décisions (CESR), organes de presse (RFO).
- Interférence des revendications du syndicat majoritaire local avec les mouvements indépendantistes (rejet de la loi d'orientation et attente de consultation populaire sur le statut de la Guyane)
- Différenciation de traitement des métropolitains et des locaux
- Absence de GRH adapté étant donné que l'objectif principal de paix sociale masque les tensions, pas de médiateur favorable pour le Congrès regroupant les compétences du Conseil Régional et du Conseil Général.

Martinique

- Absence de médiateurs
- Esclavage fortement présent dans les mentalités
- Syndicats dit indépendantistes
- Conflits chez les transporteurs
- Les gens se lassent des différentes grèves
- Les candidats aux emplois doivent passer par un organisme situé en métropole.

Açores

- Transport difficile pour les bateaux par mauvais temps.
- Les réunions avec le syndicat sont coûteuses (à cause du déplacement vers le Portugal).
- Conflits dans la fonction publique.
- Il est difficile de faire grève, car il y a un respect de la législation.

- Réduction d'effectifs dans le secteur de l'énergie.
- Chômage 10 % - les jeunes sont sans emploi.
- Les syndicats ne sont pas d'accord avec les augmentations de salaires (l'inflation est de 3,75 %).
- Synergia souhaite une modification de l'accord d'entreprise sur le nombre de jours de congés (actuellement 23 jours), et demande également à participer dans la gestion des fonds de pension. Ils souhaitent des fonds pour faire des formations en hygiène et sécurité.

II-5.6 Nature des blocages

Réunion

Par l'architecture géographique de la zone, facilité de blocage des routes.
Approvisionnement en essence lors de la hausse des prix du gazole.
Siting – Facilité de blocage des mutes (la population est prise en otage pour régler les problèmes).

Guyane

Conflits violents depuis 10 ans.

Martinique

Conflits violents (la population est prise en otage pour régler les problèmes).

Açores

Pas de violence – recherche du consensus.

II-5.7 Niveau des blocages

Réunion

Dans le cadre du dialogue territorial, implication des habitants au niveau des quartiers « boutiques » ; lieu de rencontre et d'échange de toutes les strates de la société, rôle de cohésion sociale.

Peu de conscientisation pour des thématiques plus larges n'ayant pas un impact direct sur la population d'une zone déterminée.

II-5.8 Solutionnement

Réunion Consensus.

Guyane Référendum.

Martinique

- Dans le BTP, réunion de concertation en cas de conflit.
- Les syndicats lors d'un conflit, doivent entraîner les citoyens dans le dialogue.
- Mise en place d'une gestion des Ressources Humaines.

Açores Compromis, bonne communication.

Madère Compromis, bonne communication.

II-5.9 Situation du dialogue social dans le secteur de l'électricité

Réunion Voir compte-rendu du dîner débats avec le patronat en point **II-4.15**.

Guyane

- A EDF Guyane pas de négociation ouverte, car le syndicat majoritaire associant ; il veut être le seul négociateur. Une négociation collective doit exclusivement entériner les propositions qu'il a négocié en bilatérale sans tenir compte des propositions des autres partenaires sociaux, même si ces dernières sont constructives.
La moindre contrariété et c'est la rupture des négociations collectives pour un retour à la bilatérale.
- Pas de GRH adapté.

Martinique

- Absence d'écrit dans les négociations – pratique de la culture orale qui empêche la mise en pratique du règlement du travail.

Açores

- Privatisation de certaines distributions, dégradation des conditions de travail (psychologiques), par la mise en place de délocalisation du personnel. Les syndicats ne peuvent agir dans la situation, étant donné que la Direction respecte la convention dans les distances entre domicile et lieu de travail.
- Syndicat majoritaire évinçant les autres partenaires.
- Proximité de certains syndicats du pouvoir politique (syndicats majoritaires).

II-5.10 Points communs au niveau du dialogue social territorial

1. Légitimité des organisations syndicales, comment mettre en place une structure de dialogue social avec des syndicats dits indépendantistes ?
2. Absence de prise en compte des syndicats minoritaires au côté des organisations majoritaires lors des négociations.
3. Territorialité des négociations.
4. Appropriation de modes spécifiques de négociations.
5. Concertation préalable manquante.
6. Identité culturelle forte et dépendance par rapport à la métropole.
7. Inadéquation de la législation européenne par rapport aux contextes des RUP.
8. Question sur la mobilité et ouverture des marchés sur d'autres zones extra européennes.
9. Absence de médiateurs.
10. Pas de GRH adapté aux situations de conflits.
11. Interférence syndicats / politiques.

II-5.11 Points communs dans le secteur de l'électricité

1. Scission entre les différentes composantes du personnel (cadres métropolitains et employés locaux).
2. Pas de GRH adapté.
3. Pas de médiateur.

II-5.12 Points communs au niveau des organisations syndicales

1. Syndicats majoritaires et minoritaires.
2. Difficultés de créer un front syndical.

II-5.13 Outils

Réunion

La loi d'orientation apporte un bol d'air.

Guyane

Loi d'orientation, pacte de développement pour les Indépendantistes – Bi-départementalisation pour la droite.

Martinique

Demande de précision du contenu exact de la loi d'orientation et des objectifs.

Açores

Souhaite une représentation au Conseil d'Administration des Entreprises à hauteur de 4 à 5 % par un achat d'action dans les entreprises.
(Synergia est membre d'une fédération européenne de salariés actionnaires.)

II-5.14 Interrogations communes

1. Ouverture des marchés vers des zones extra européennes, comment gérer un dialogue social avec ces nouveaux partenaires territoriaux.
2. Difficultés de construire un front commun syndical – Pourquoi ?

II-5.15 Synthèse des échanges lors de la réunion entre les représentants des organisations syndicales et patronales – 12 mai 2001

a) Spécificités RUP – Eléments de comparaison entre RUP

1. Eloignement (entraînant notamment des frais plus importants d'approche).
2. Concurrence des autres zones extra européennes environnantes commercialement (au niveau des salaires et des négociations).
3. Ingérence de la métropole.
4. Spécificité de l'économie par un développement particulier des PMI/PME.
5. Superposition des législations nationales et européennes sans introduction d'une spécificité pour les RUP.
6. Difficulté d'accéder aux fonds structurels et européens en général.
7. Nécessité de formation des organisations syndicales.
8. Climat tendu entre les partenaires sociaux mais avec des gradations selon les zones.

b) Définition du dialogue social

Côté patronal :

1. Partenariat, échange constructif.
2. Espace permanent.

3. Avoir des structures syndicales bien organisées avec des échanges permanents pour éviter de devoir négocier uniquement en temps de crise.
4. Nécessité d'information formation.
5. Nécessité d'un dialogue social évoluant en fonction de l'évolution technologique.
6. Choix des partenaires de négociation – problèmes de représentativité des organisations, rapports avec les organisations indépendantistes.

Arvise, correspondant local d'ANNAC :

7. Question de confiance.

Syndicats :

8. Nécessité de concertation.
9. Nécessité d'avoir un socle commun de droits des travailleurs et conditions de travail, cadre de référence unique RUP/métropole.
10. Nécessité d'avoir un dialogue tripartite.

Fondation paritaire Agir pour l'emploi :

11. Construire ensemble durablement.

c) Demande d'actions

1. Donner du contenu à l'Article 299§2 du Traité.
2. Régime préférentiel à maintenir pour les RUP et autres mesures fiscales.
3. Faciliter l'accès aux fonds structurels.
4. Formation des salariés à la gestion d'entreprise.
5. Environnement renforcé pour les entreprises de par la complexification des législations nationales et surtout européennes.
6. Participation des salariés au capital de l'entreprise.
7. Harmonisation des conventions collectives RUP/métropole.

d) Outils

Au niveau des RUP : assurer la reconnaissance des spécificités des RUP par rapport aux autres EM.

Création d'un **observatoire des RUP** pour l'ensemble des partenaires.

Missions :

- Assurer le transfert des informations (cf Islenet).
- Assurer un lobbying auprès des institutions européennes et fondations.
- Outil d'interpellation des instances.
- Formation.

Au niveau du dialogue social européen

Créer au sein du comité du dialogue social européen, une **zone de négociations** pour les RUP notamment pour aborder la question de l'harmonisation des conventions collectives, assurer la représentation des travailleurs des PMI-PME.

Au niveau du dialogue social dans chacune des zones des RUP

Création de **zones de confiance d'échanges** (méthode ORID d'Arvise).

Organisation de **formations** pour les organisations syndicales.

Mise en place de **conseillers pour les entreprises** devant la complexité de législations nationales et européennes.

Fondations de type « Agir pour l'emploi ».

e) Questions

Au niveau européen

1. Mesures discriminatoires fiscales en faveur des zones (octroi de mer, zone spéciale régime canarien) : jusqu'à quel moment a-t-on l'assurance de pouvoir bénéficier de ce régime préférentiel au niveau européen face à la pression de l'OMC sur les instances européennes ?
2. Dans le cadres de réaffectation des fonds non dépensés en 2000, alloueriez-vous une partie importante aux RUP ? Qu'advient-il des RUP après la programmation 2006 ?
3. Comment développer un dialogue social équilibré entre les RUP alors que les allocations des fonds européens sont totalement inégaux (1.836.000.000 euros pour les Canaries (1); 1.100.000.000 euros pour le Portugal (2); 1.698.000.000 euros pour la France (4).
4. Comment assurer un équilibre entre RUP et pays des ACP d'un point de vue concurrentiel ?

Au niveau technique

1. Comment expliquer une discordance des salaires et des avantages extra légaux dans un contexte concurrentiel ?
2. Comment expliquer qu'un régime spécifique défavorable ait été accepté pendant toute cette période – Différence des revenus (ex SMIC Canaries et RMI DOM) ?
3. Comment expliquer l'absence d'harmonisation des conventions collectives sectorielles pour les RUP ?

Au niveau des politiques

1. Comment faire en sorte qu'il y ait un dialogue social tripartite ?
2. Quelle est la vision du dialogue social que les responsables politiques ont ? Quelles sont selon eux les raisons des conflits ? Quelles sont selon eux les conditions requises pour un dialogue social équilibré, quels sont les outils à mettre en place ?

3. Quelle est la stratégie de communication pour permettre un accès à l'information nationale et européenne à l'ensemble de la population ?

II-6 ATELIER n°6 : EGALITE DES CHANCES HOMMES/FEMMES

L'atelier s'est déroulé en trois séances de travail. Chaque participant a exposé les difficultés de sa région. De ce débat, sont ressortis les sujets qui étaient les plus communs et les plus importants aux différentes régions.



II-6.1 Application des lois et sanctions

La non application des lois par les partenaires sociaux, nécessitent l'accroissement du pouvoir des organisations syndicales représentatives des travailleurs ainsi que de l'effectif au niveau du tribunal des prud'hommes, le remboursement des subventions et aides de toutes sortes pour ceux qui ne respecteraient pas les lois.

II-6.2 Conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle

Les femmes ont des difficultés à concilier la vie familiale avec la vie professionnelle à cause des enfants (arrêt maladie, garde des enfants ...).

II-6.3 Optimisation du temps partiel

Les emplois à temps partiel sont souvent précaires, dépréciés, sans responsabilité et à tâches répétitives, mal rémunérés. La création de postes à responsabilités partagés, revaloriserait le temps partiel.

II-6.4 A travail égal, salaire égal

L'inégalité des salaires entre hommes et femmes pour un même poste de travail est due le plus souvent à la physiologie elle même de la femme qui entraînerait des indisponibilités au travail (maternité etc...). Cette situation nécessite une prise de conscience de tout le monde, employeurs et hommes.

II-6.5 Pression par les moyens de communication (TV et autre ...) en invitant les femmes à participer au débat sur la vie collective et citoyenne

Les femmes présenteraient 50 % de la population... mais elles sont marginalisées, minoritaires dans la vie politique et économique. Leurs idées ne sont pas prioritaires ni prises en compte lors des discussions sur ces sujets.

Elle doivent pouvoir disposer des moyens pour véhiculer une autre image de la femme.

II-6.6 Harcèlement moral

Le harcèlement moral peut prendre plusieurs formes (personnels, syndical, réforme de structure, dépréciation de l'emploi).

Tout ceci entraîne un état dépressif et des troubles du comportement. Il serait souhaitable qu'une étude soit faite sur le lieu de travail dans les RUP, avec une comparaison de situations.

II-6.7 Aide à la création de micro entreprises pour les femmes

Après avoir débattu sur la condition des femmes îles de l'océan indien, dont la Réunion est le repère européen, il a été pensé qu'il serait souhaitable d'aider les femmes les plus défavorisées de ce secteur, possédant un savoir faire qui serait très enrichissant pour toute la zone.

II-6.8 Etudes supérieures techniques dans l'énergie pour les femmes

Nous constatons que les femmes rencontrent des difficultés à accéder à des filières techniques (énergie ...).

II-6.9 Question au niveau Européen

Nous savons que les textes et les moyens existent. Comment parvenir à leur application dans les faits et au règlement rapide et efficace des litiges ?

II-6.10 Questions techniques

1. Dans certains pays européens, dans certaines villes métropolitaines, il existe des structures de garde fonctionnant 24h/24h intégrant un dispositif infirmerie (pour les enfants malades), des crèches...

Comment faire dans les RUP pour étendre ces mesures ?

2. Afin de favoriser des créations de postes à temps partiel, ce qui permettrait aux salariés de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, il faudrait créer des mesures fiscales incitatives, à l'attention des employeurs.
Si l'Union Européenne se réalise sur le plan économique, ne pourrait-on pas, aussi, la réaliser sur le plan social ? (Union Européenne Social).
3. On a constaté qu'à travail égal les hommes étaient plus souvent embauchés et promotionnés que les femmes et que les salaires n'étaient pas les mêmes.
Serait-il possible de mettre en place un observatoire, pour remédier à ce déséquilibre et faire disparaître cette discrimination ?
4. Etudes supérieures techniques : pourrait-on nommer un comité RUP qui mettrait en place une structure permettant d'obtenir un financement global de leurs études pour des recherches dans le domaine de l'énergie ?

II-6.11 Questions politiques

1. Afin de favoriser l'expression des femmes européennes (RUP) et de l'océan indien, aux heures de grande écoute, pourquoi ne pas consacrer aux femmes des créneaux afin de débattre sur les questions économiques, sociales, politiques (régionales) ?
2. Dans l'attente de la réalisation d'une étude sur le harcèlement moral sur les lieux de travail, peut-on dans l'immédiat, donner à la médecine du travail, davantage de pouvoir d'intervention ?
3. Aide à la création de micro entreprises : quels moyens seraient envisageables pour développer le savoir faire ? Une aide à la création de micro entreprises serait-elle éligible dans le cadre de l'Europe, de l'International, de la coopération régionale ?

II-7 1^{ère} TABLE RONDE

Pas d'info disponibles...



II-8 2^{ème} TABLE RONDE



Intervention de M. Paul VERGES - Président du Conseil Régional de la Réunion

Les représentant des régions ultra périphériques ont cette particularité de représenter sept régions sur lesquelles six, sont des îles avec la caractéristique d'être des îles volcaniques en régions tropicales ou subtropicales et que se pose pour toutes un problème de développement.

Il n'existe pas de développement sans énergie...

Sur quoi bâtir le développement durable ? Il se pose un double problème :

1. avoir une sécurité énergétique et des possibilité de développement de cette énergie,
2. nous resituer dans la problématique mondiale du problème de l'aggravation de l'effet de serre, d'autant plus que le caractère insulaire de six sur sept de nos régions fait que nous serons extrêmement sensible dans les décennies à venir au conséquences des changements climatiques.

C'est à partir de ces données internes et dans un contexte régional et mondial que nous avons à réfléchir...

Sur ce plan nos pays sont dispersés dans le monde, sont de dimensions réduites, de populations modestes mais que les circonstances font que les handicaps peuvent nous obliger à une réflexion qui peut faire de nos pays des laboratoires d'élaboration de solutions aux problèmes de l'énergie et peut être des exemples dans le monde.

Le Conseil Régional suit avec d'autant plus d'intérêt ces travaux que dans toutes nos îles y compris en Guyane, il y a des déjà tentatives importantes d'utiliser les énergies renouvelables. Qu'il s'agisse de l'énergie solaire, de l'éolien, de la biomasse et évidemment de la géothermie.

Sur le plan de ces travaux nous devons nous orienter suivant des objectifs qui sonnent comme un défi, à une autonomie énergétique dans un quart de siècle. Cela exige une réflexion, un suivi des technologies et cela suppose surtout une volonté politique et c'est sans doute le plus important. C'est pourquoi au premier jour de sa mandature actuelle, le Conseil Régional c'est donné comme acte stratégique d'explorer toutes les voies d'utilisation des énergies renouvelables.

Le potentiel hydraulique est épuisé dans ses données les plus importantes, il y a aujourd'hui toute une exploration des petits sites hydrauliques pour compléter la production d'électricité. Le développement de l'énergie solaire, avec pour exemple la réalisation de l'alimentation en énergie électrique du village du cirque de MAFATE, par la production d'électricité avec une source photovoltaïque est un procédé qu'il faut continuer à exploiter.

Nous espérons développer très prochainement nos premières centrales éoliennes.

D'autre part, il existe l'utilisation des résidus de canne à sucre qui était un élément extrêmement polluant jusqu'à maintenant, et qui aujourd'hui devient une matière première insuffisante puisque nous l'utilisons dans des centrales électriques.

Par ailleurs, nous envisageons l'utilisation du volcan, pas uniquement pour des raisons touristiques, mais également dans le cadre de la géothermie.

Nous pensons que l'utilisation de l'addition de toutes ces sources d'énergie, nous permettrons de monter au niveau le plus élevé.

Nous connaissons toutes les difficultés de ce pari. Mais il est nécessaire pour le développement. Toutefois pendant la période transitoire, nous devons continuer l'utilisation partielle du fioul et de la houille.

L'objectif est l'indépendance énergétique, pour l'obtenir nous devons économiser l'énergie pour les usages domestiques ou les utilisations en général.

Nous tentons ainsi de répondre au besoin de la vie quotidienne et au développement économique.

Nos côtes sont protégées par les barrières coralliennes, mais le réchauffement climatique des océans entraîne la mort des coraux. À terme nous ne disposerons plus de la protection des plages, si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires.

Il est prévu par les spécialistes du Groupement International d'Etude des Climats, que l'archipel des Maldives au nord de la Réunion devrait disparaître. Suite au réchauffement et à l'augmentation du niveau des océans, les cyclones vont augmenter en nombre et en puissance ainsi que les pluies diluviennes.

On ne peut pas plaider pour le respect des directives de Kyoto à l'internationale si nous ne donnons pas l'exemple...

Et dans ce domaine, compte tenu de notre retard de développement, peut-être que notre appartenance à l'Union Européenne permettrait de faire de nos îles et de nos régions de véritables laboratoires d'utilisation de nouvelles formes d'énergie.

Nous sommes ici des chercheurs, qui se sont réveillés avant l'aube, mais le siècle s'annonce plein de bruits et de fureurs face aux conséquences du développement mondial et aux changements climatiques.

C'est pourquoi, si nous avons à revenir sur ces différentes idées, nous vous remercions d'avoir choisi notre île pour en débattre.

Intervention de Mademoiselle Sophie MONNIER – représentante de la vice-première Ministre Belge



Mon exposé reprend les grandes lignes de ce qui a été dit par le 1^{er} ministre belge dans les grandes lignes, mais essentiellement c'est sur l'emploi que je vais dégager les lignes de forces pour le second semestre.

Les priorités de la Présidence se déclinent en 16 points dont cinq points qui concernent plus particulièrement les assises de l'énergie.

1. L'asile et l'immigration

En ce qui concerne l'asile, l'accent sera mis sur l'harmonisation des procédures d'octroi et l'accueil des réfugiés, il s'agira de dégager une répartition plus équitable de la charge et à quel état membre revient la responsabilité de traiter une demande d'asile.

En matière d'immigration, l'intention du gouvernement belge est d'éviter de prendre l'immigration uniquement sous un angle purement policier, mais de lui donner un caractère plus social et dans ce cadre il y aura une conférence organisée au mois d'octobre qui devrait pouvoir dégager les grandes lignes de force d'une politique commune en matière d'immigration. Il reste évidemment aussi dans ce cadre la lutte contre la traite des êtres humains qui recevra une acuité particulière lors de ce débat.

2. Le développement durable

Le défi que représente le développement durable consiste d'une

part à permettre aux citoyens de vivre dans un environnement sain et d'autre part à mettre le progrès économique au service de l'homme, par le biais d'une amélioration continue du niveau de vie et de la qualité de la vie. Cela suppose la réorientation de certains modèles non durable de production et de consommation. Cette réorientation constitue une des principales préoccupations de la Présidence Belge.

La mise en œuvre de la stratégie européenne de développement durable qui sera approuvée au mois de juin lors du conseil européen, occupera forcément une place centrale.

La nouvelle stratégie vise à aligner l'ensemble des domaines de politiques européennes sur les trois aspects qui composent le développement durable :

1. la croissance économique,
2. la cohésion social,
3. la protection de l'environnement.

La présidence Belge donnera une première impulsion à la mise en œuvre de cette stratégie en déterminant des objectifs précis et des indicateurs concrets.

La présidence travaillera à l'aboutissement du deuxième paquet de mesures en matière de sécurité maritime. Enfin la Belgique souhaite dégager durant le second semestre de l'année 2001 une position commune par rapport à une réglementation nouvelle en matière de prévention et de gestion durable des déchets et de promotion des produits non polluants ainsi qu'une position commune sur la régulation, sur la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement manipulés.

En outre, la Présidence envisage de placer à nouveau la fiscalité énergétique et l'écofiscalité à l'ordre du jour des discussions européennes.

3. L'avenir de l'Union dans les grandes lignes

Les français ont lancé la problématique à Nice, à cette occasion la déclaration sur l'avenir de l'union avait été approuvée et elle invite notamment à mener un déballage approfondi sur l'avenir de l'Union Européenne.

C'est à nous qu'incombe cette mission d'ébaucher d'ici la fin de l'année 2001 les paramètres de ce débat qui à son tour devra déboucher sur une nouvelle conférence intergouvernementale en 2004.

Ce que la Présidence envisage de faire dans ce cadre là, c'est de se prononcer sur l'agenda consacré à l'avenir de l'Europe, sur la méthode qui sera utilisée ainsi que sur le calendrier. Il n'y aura pas de réponses définitives en ce qui concerne l'agenda puisque l'exercice n'interviendra qu'en fin de parcours.

4. Les directives de Kyoto

Malgré la position des Etats Unis en la matière, on envisagera de relancer le processus de Kyoto au besoin avec quelques adaptations en tenant compte de la nouvelle situation.

5. L'OMC.

En ce qui concerne l'Organisation Mondiale du Commerce, là aussi on va tenté d'envisager un nouveau tour de négociations et l'engagement sera total en la matière si les négociations peuvent redémarrer.

Les grandes lignes concernant l'emploi

Il y aura quatre grands thèmes :

1. Une Europe plus créatrice d'emplois de qualité,
2. Avancer dans la construction d'une Europe plus solidaire,

3. Doter l'Europe d'instruments qui permettent une participation active des travailleurs en mutation économique,
4. Intégrer l'égalité des hommes et des femmes comme objectif de toutes les politiques de l'Union.

Il faut se repencher sur Lisbonne qui avait fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 70 % pour l'ensemble de l'Union et plus de 60% pour les femmes. Ces objectifs ont été renforcés à Stockholm par la fixation d'objectifs intermédiaires et d'objectifs en taux d'emploi concernant les plus âgés. Nous mettons tout en œuvre pour réaliser ces objectifs dans les délais impartis, à savoir 2010 pour ce qui concerne Lisbonne et 2005 pour Stockholm.

Il ne faut pas se tenir à un angle purement quantitatif, mais tenir compte dans ce cadre, du bien être du travailleur. Nous souhaitons l'intégrer au maximum dans un certain nombre de processus.

Les éléments d'appréciation individuelle rentrent en considération, mais il faut pouvoir les quantifier face à des indicateurs.

Les critères constitutifs de la qualité de l'emploi ont été arrêtés à Nice en partie, ce sont les conditions de travail, la santé, la sécurité, la rémunération, l'égalité entre les sexes, l'équilibre flexibilité / sécurité et les relations sociales.

Stockholm a rajouté à cela d'autres critères, que sont l'organisation du travail satisfaisante et souple, permettant de concilier au mieux une vie dans le travail et hors travail, l'éducation et la formation tout au long de la vie, la participation des travailleurs et la diversité dans la vie professionnelle.

La Ministre souhaite rajouter d'autres critères, tels que la lutte contre toutes les formes de discrimination et un haut niveau de protection sociale.

Le premier des instruments est le processus de Luxembourg de 1997 qui définit les grands axes de la stratégie européenne en matière d'emploi, à charge pour chacun des états

membres, d'informer la commission, des mesures que l'état prendra pour respecter cette stratégie européenne pour l'emploi. Les lignes directrices de ce processus parlent vaguement de la qualité de l'emploi, et nous voudrions une ligne particulière qui parle de la qualité de l'emploi de manière à ce que toutes les mesures qui sont prises par les états membres intègrent cette notion de qualité de l'emploi de manière transversale.

Il y a d'autres moyens de mettre en exergue la qualité de l'emploi, c'est la méthode ouverte de coordination grâce à l'échange de bonnes pratiques, c'est également le dialogue social et puis les directives. Il y en a un certain nombre qui sont en chantier, mais nous sommes tributaires présidences précédentes dans le cadre de l'adoption des directives. Ce que l'on voudrait faire, si le timing le permet c'est adopter les directives relatives à la santé / sécurité, information et consultation des travailleurs.

L'une des préoccupations essentielles de l'Europe doit être l'amélioration des conditions de travail. Ce que la Présidence Belge veut mettre en œuvre, c'est la directive relative aux vibrations, aux bruits, aux échafaudages et à l'amiante et ce avant la fin du second semestre.

Il y aura des conférences organisées sur ces thèmes en Septembre et en Novembre.

Le dialogue social est le meilleur moyen pour assurer la défense des intérêts des travailleurs, et ce, à l'heure où le monde du travail est en constante évolution et où l'Europe s'est fixée pour objectif de devenir la société la plus dynamique et la plus compétitive du monde.

Le dialogue social est l'une des compétences réservées à la commission depuis l'adoption de l'acte unique en 1986 mais l'intégration des partenaires sociaux dans le processus communautaire est devenue une réalité depuis Maastricht puisque depuis ce moment vous êtes devenus des acteurs à part entière du processus conduisant à l'adoption du texte

législatif européen, avec dès lors la possibilité de conclure des accords européens dans l'ensemble du champs de la législation sociale. Néanmoins, il y a encore beaucoup à faire. Les récentes restructurations d'entreprises qui sont actives sur le territoire de plusieurs états membre de l'Union, et d'autre part, la reconnaissance du statut de la société européenne, démontre l'insuffisance et la nécessité de poursuivre le développement social en Europe.

Les axes qui seront poursuivis pour promouvoir le dialogue social et pour le renforcer, c'est l'adoption de la directive relative à l'implication des travailleurs dans la société européenne. On a bon espoir qu'elle puisse être adopté durant la Présidence Belge au début du mois d'octobre puisque l'avis du parlement européen est attendu au mois de juillet.

Il y aura également, la poursuite des travaux, dans un cadre relatif à l'implication des travailleurs dans la société coopérative européenne (il n'y aura pas de directive, mais on peut espérer un accord politique). Des discussions sont toujours en cours, d'une part sur la directive qui établit un cadre général concernant l'information et la consultation des travailleurs et d'autre part sur la directive relative à la protection en cas d'insolvabilité.

Enfin, il faut tenir compte du concept de responsabilité sociale des entreprises là aussi il y aura une conférence en la matière et on va tenter de faire adopter une résolution au Conseil Européen.

Mais au delà, le projet de la Ministre est d'ouvrir un débat sur l'intégration d'une médiation sociale volontaire au niveau européen. Pourquoi ? pour réagir face à des restructurations d'entreprises telles que Danone, Renault, Mark et Spencer, pour renforcer le dialogue social et la médiation européenne volontaire ; ça résulte également du souci d'instaurer un dialogue entre employeur et syndicat notamment lors de la constitution de la société européenne et la recherche d'un accord entre les partenaires sociaux européens en cas d'échec des négociations sur les accords.

Un système de médiation sociale volontaire peut s'envisager de plusieurs manières, deux pistes sont actuellement envisagées :

- soit la constitution d'un comité d'expert à l'initiative de la commission,
- soit la création d'un service particulier en son sein,

Il faudra attendre quelques mois pour savoir ce qu'il se passera sur cette matière.

Ce sont les grandes lignes de force et je suis au regret de ne pas pouvoir vous apporter plus de détails, à charge pour vous de consulter la presse dans les jours à venir.

Synthèses des ateliers, suivies dans un premier temps des questions techniques :

Madame Vicky ARGYRAKI (ISLENET), rapporteur de l'atelier n°1 **Energie / Environnement** – Voir synthèse en **page 9**.

Monsieur Juan ALONSO MARERO (USO Canarias), rapporteur de l'atelier n°2 **Energie / Tourisme** – Voir synthèse en **page 11**.

Monsieur Philippe JOLLIVET (CFTC Gaz de France), rapporteur de l'atelier n°3 et 4 **Service Public Inclusion / Exclusion** – Voir synthèse en **page 15**.

Monsieur Yannick LE MOEL (Droit Social Européen), rapporteur de l'atelier n°5 **Dialogue Social et territorial** – Voir synthèse en **page 17**.

Madame Clairette-Jeanne RAZANARIMANA (Madagascar), rapporteur de l'atelier n°6 **Egalité des chances Hommes / Femmes** – Voir synthèse **page 26**.



Intervention de Serge FELIX, Premier Vice-Président de la Région Guyane

Quelques rectifications :

Concernant l'atelier n°1 les énergies renouvelables, on parle des îles ont un fort potentiel, j'aurais souhaité que l'on mette les RUP car la Guyane fait partie des RUP ;
Egalement sur le pavé Energie / Environnement, si dans des régions continentales l'énergie est un facteur stratégique pour leur développement dans une région insulaire et comme nous ne sommes pas une région insulaire, il faut nous intégrer dans cette problématique.

Ensuite, cela concerne toujours la Guyane et plus particulièrement l'atelier Tourisme / Energie. Je crois que si la présence des politiques ou du politique que je suis est présent ici c'est parce que lors de l'invitation du syndicat CFTC, nous avons estimés qu'il était bon que le Conseil Régional de la Guyane soit présent à ces débats, parce que effectivement un certain nombre de problèmes existaient.

Mais je ne peux pas laisser dire un certain nombre de choses et souhaite que des rectifications soient apportées notamment quand on lit « Guyane pas de préoccupation énergétique majeure au regard du tourisme, c'est tout à fait erroné, la Guyane a autant de problèmes parce qu'il faut savoir que lorsque l'on fait du tourisme, on le fait sur l'ensemble de son territoire mais pas sur une partie donc effectivement il y a des problèmes sur les communes de l'intérieur, il y a des problèmes dans les zones isolées, les amérindiens sont des Guyanais comme les autres et en pays indien il y a encore des problèmes de manque d'alimentation en énergie électrique.

Ensuite, lorsque l'on met que l'obstacle principale au développement touristique et la politique foncière de l'Etat, refus d'attribution de certains terrains et le manque d'implication des politiques... Alors je veux rappeler ici qu'il est certes vrai que 90 % du territoire Guyanais

appartient à l'Etat, des politiciens comme Elie Castor ??? avait fait un travail conséquent.

Concernant l'interférence de l'UTG dans les instances politiques, l'UTG est un syndicat et non pas un parti politique, ils ont fait un travail majoritaire sur le terrain, c'est pourquoi on les retrouve dans les conseils consultatifs qui sont les relais logiques mis en place par la République pour représenter les catégories professionnelles et socioprofessionnelles et ouvriers.

L'on a tendance à dire que le pouvoir est dans les rues, mais en tant que représentant politique élus, je me refuse à le dire car cela voudrait dire qu'il faut déposer les armes et tout laisser casser. Mais je rappelle qu'il y a aujourd'hui ce que nous appelons le « pacte » qui regroupe l'ensemble des partis politiques, qui discutent de la manière institutionnelle de la Guyane.

On se réunit environ un fois par mois, et il est trop tôt pour parler de référendum, je préfère que nous parlions de solidarité. Puisque nous sommes dans le même bateau, il faut éviter de continuer à vouloir frapper sur les politiques que nous sommes.

En ce qui concerne les questions pour la femme, il grave d'en parler en terme de cota car les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes, à nous de savoir être beaucoup plus efficace et logique.



Intervention de M. Antonio ANTUNES – SYNERGIA

La promesse de la prospérité ne se réalisera pas sans l'amplification d'un effort de lutte contre les disparités de chances de développement des territoires de l'Europe. Celles-ci se maintiennent au sein de l'Union à 15 et s'accroîtront mécaniquement dans l'Union à 28 membres.

Seule une politique régionale ambitieuse permettra d'y faire face sur la base de l'option polycentrique adoptée, dans la cadre du

Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, et, en particulier, par la revalorisation de la dimension maritime de l'Europe.

Au-delà du soutien aux régions les plus pauvres, elle aura pour tâche de mettre à partie la compétitivité de l'ensemble des régions et de susciter la constitution de grands Ensembles géoéconomiques, transnationaux tels que ceux de la Mer Baltique, de la Mer du Nord, de la façade Atlantique, de la Méditerranée et des ultra-périphéries des océans Atlantique et Indien.

Conformément à l'article 158 du traité, elle devra offrir aux territoires souffrant de handicaps permanents de compétitivité, et en particulier aux îles, des conditions particulières d'insertion de leur économie. De même, des politiques adaptées doivent être mises en oeuvre pour les territoires qui connaissent de sévères contraintes démographiques du fait de leur densité de Population. Par ailleurs, elle devra veiller plus particulièrement à la mise en oeuvre de l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam.

A ses frontières extérieures, l'Union devra mettre en places les mécanismes complémentaires qui permettent un développement harmonieux des territoires de ses proches voisins. Les politiques sectorielles de l'Union (agriculture, recherche, transports, pêche, entreprises, environnement, concurrence) devront être en synergie avec cette option fondamentale d'une politique de cohésion économique, sociale et territoriale. De même, cette promesse serait vaine si les territoires les plus exposés ne pouvaient faire face aux conséquences des changements climatiques découlant de l'effet de serre. Les engagements et les moyens qui seront souscrits à la Conférence de La Haie seront à cet égard décisifs.

Ces objectifs ne seront pas atteints sans une plus forte mutualisation des efforts consacrés par les États membres et les institutions de l'Union à la lutte en faveur de la compétitivité

des régions. Une condition financière et une condition institutionnelle devront être réunies :

D'une part, et contrairement Aux Positions de certains États membres, le budget global consacré par l'Union à la politique régionale devra être accru de manière significative.

D'autre part, la promotion d'un développement polycentrique nécessitera la naissance d'un mécanisme européen de coordination et d'impulsion, associant les États et les Régions, doté de plus de compétences que la seule enceinte informelle des Ministres en charge des Régions et de l'Aménagement du Territoire. Son fondement reposera sur l'inscription du principe de cohésion territoriale dans le Traité.

La mise en oeuvre de cette nouvelle politique régionale devra être systématiquement confiée aux régions dans tous les États-membres, en tant qu'échelon de proximité dans la conception et l'animation des politiques de développement économique. Dans le cadre de l'étape de pré-adhésion, il importe que la Commission européenne associe de façon active et continue les régions des États concernés afin d'aller au plus tôt vers une capacité de gestion décentralisée des fonds structurels.

De même, il est souhaitable que la Commission encourage les États partenaires de l'Union européenne à développer leurs structures régionales et qu'elle développe, à cet effet, des instruments juridiques et financiers en faveur de la coopération décentralisée, en particulier à l'Est de l'Europe élargie, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et dans les relations avec l'Amérique Latine.

La Conférence se réjouit du lancement, par la Commission européenne, et plus spécialement par le Commissaire en charge de la Politique Régionale, d'une réflexion en profondeur sur l'avenir de cette politique. Elle assure de son entière disponibilité pour contribuer à sa définition. Elle souhaite, dans le même sens que les États-membres et la Commission européenne poursuivent

activement les travaux du schéma de Développement de l'Espace Communautaire et ceux du Comité de Développement Spatial, en y étant plus étroitement associée.

C'est dans cet esprit qu'elle se félicite de l'engagement d'Etats membres à conduire avec elle et sous la coordination technique de sa Cellule de Prospective des Périphéries- un exercice de définition des conditions concrètes de mise en oeuvre de l'option du polycentrisme.

A court terme, la Conférence exprime son souhait d'une rapide et ample mise en oeuvre des programmes Interreg III dans leurs volets A, B et C. Concernant le volet C, la Conférence demande que les modalités de gestion soient précisées le plus rapidement possible. Elle exprime sa satisfaction pour la manière plus étroite dont ses Commissions géographiques ont été associées à leur préparations. Elle appelle la Commission européenne et les Etats membres à promouvoir un Programme Opérationnel du volet C consacré à la dimension maritime de l'espace européen s'appuyant sur la stratégie européenne en faveur de l'aménagement intégré des zones côtières telle qu'approuvée par la Commission. Elle les appelle également à l'octroi des dispositions nécessaires pour la coopération des îles entre elles. La Conférence est consciente de l'enjeu de ces programmes en tant que préfiguration de politiques plus amples de développement inter-régional et transnational pour les futures périodes de programmation : ses membres mettront toutes leurs forces dans le succès des projets développés entre 2001 et 2006. Ces nouveaux outils d'encouragement à la coopération inter-régionale devront être mis au service de l'amélioration de la compétitivité de nos Régions et de nos grands ensembles géographiques, et leur permettre d'être mieux identifiés dans le contexte économique mondial grâce, notamment, à des rapprochements avec des partenaires d'autres continents.

Face à la mondialisation en cours depuis une trentaine d'années, la construction européenne a permis d'apporter une réponse

économique et financière à la réalisation du Grand Marché, la monnaie unique, la libre circulation des personnes et des biens. S'y ajoutent progressivement des coopérations et des délégations de souveraineté des États dans les domaines de l'emploi, de la police, de la justice et de la défense. Ainsi l'Union apporte-t-elle une réponse partielle au besoin de protection de nos concitoyens; dans un monde en évolution rapide, l'existence d'un échelon européen permet de compenser, pour partie, la diminution de la capacité, de chacun des États membres à assurer, dans les frontières nationales, toutes les Fonctions de la souveraineté et des interfaces avec le reste du monde.

Ce processus doit être poursuivi et élargi pour aboutir à une union politique complète, articulant les échelons des institutions de l'Europe, des États membres et des collectivités infra étatiques, dotés pour chacun de leurs missions et de leurs règles démocratiques. Trop de délégations de souveraineté ont été effectuées par le seul biais des négociations intergouvernementales : le contrôle direct des citoyens sur les affaires européennes doit être renforcé. A côté des scènes publiques nationales, il faut encourager le développement de la scène publique européenne, faute de quoi l'Union continuera de souffrir d'opacité et ce phénomène entraînera méfiance et scepticisme. Une plus grande prise en compte du rôle d'organisations non gouvernementales inter régionales telles que la C.R.P.M., est une contribution à cette émergence.

C'est aussi dans ce but que doit être clarifiée et amplifiée la participation des collectivités infra étatiques, et spécialement des régions, à la préparation et à la mise en oeuvre des politiques européennes. Pour nos concitoyens, les affaires, traitées à l'échelon européen concernent maintenant bien des aspects de leur vie. Il ne s'agit donc plus d'affaires extérieures relevant de la politique étrangère de chacun de leurs Etats mais d'affaires devenues domestiques.

Face au risque d'éloignement d'une Union recouvrant l'ensemble du continent, les régions représentent un échelon de proximité entre les macro-décisions et leur impact sur la vie de nos concitoyens.

C'est pourquoi le processus de renforcement de l'Union doit être accompagné d'un mouvement aussi puissant de renforcement des pouvoirs régionaux et locaux au sein de chacun des États membres et d'une association plus étroite de ces pouvoirs aux politiques européens.

La Conférence salue le mouvement général de décentralisation en cours dans la plupart des États membres. Elle propose que ce mouvement fasse l'objet d'une concertation organisée entre les États membres et avec les régions, à partir de la diversité des situations nationales et d'un cap politique commun de renforcement de la démocratie régionale et locale. Ce devrait être l'un des volets du livre Blanc sur la Gouvernance de l'Union européenne dont le Président de la Commission européenne a pris l'initiative et que la Conférence salue et soutient. Dans le même esprit, elle apporte son appui aux propositions du Comité des Régions pour le renforcement de son rôle dans le Traité à l'occasion de l'actuelle Conférence inter gouvernementale.

La Conférence adresse ses plus vifs remerciements au Président de la République du Portugal, M. Jorge Sampaio, au Gouvernement Portugais et au Président de la Commission européenne, M. Romano Prodi, pour l'appui qu'ils ont apporté à la Journée de réflexion sur la participation des échelons intra étatiques à la gouvernance de l'Union européenne, le 23 juin 2000 à Lisbonne. Elle se félicite de la participation de quinze gouvernements nationaux à cette rencontre. Elle souhaite contribuer à la poursuite de cet échange et y invite les occasions nationales des régions d'Europe ainsi que les Ministres en charge du développement du rôle des collectivités intra étatiques. Elle prendra une initiative en ce sens au cours des prochains mois.

Pour mettre en œuvre ces orientations, l'assemblée générale donne mandat à son Bureau Politique et au Secrétaire général.

Elle félicite le Comité des Régions pour sa proposition de renforcement de ses liens avec la C.R.P.M et les autres grandes organisations inter régionales ; Elle y apportera activement sa contribution. Elle remercie vivement son Président, M. Chabert, pour les nouvelles relations qu'il a su impulser avec notre Conférence.

Elle lui réitère sa disponibilité pour l'organisation d'Assises Européennes du polycentrisme. Elle suggère qu'un Comité de Pilotage soit mis en place à cet effet et que sa Présidence en soit confiée à M. Vannino Chiti, Secrétaire d'Etat auprès du Président du Conseil des Ministres d'Italie, à qui elle rend hommage pour son action durant quatre ans, à la tête de la Conférence.

Elle se réjouit des rapprochements intervenus avec l'Assemblée des Régions d'Europe, le Conseil des Communes, et des Régions d'Europe et souhaite les approfondir encore sur la base de buts partagés en faveur d'un développement polycentrique du territoire européen et de la valorisation du rôle des régions dans le cadre de la gouvernance de l'Europe. Dans le cadre de l'élargissement de ses partenariats, la Conférence se montre également ouverte au rapprochement avec des réseaux de Villes qui oeuvrent au développement et à l'animation des grands ensembles géographiques. Elle félicite par ailleurs le Comité Economique et social pour son récent avis relatif aux « lignes directrices pour des actions intégrées en faveur des régions insulaires de l'UE après le Traité d'Amsterdam (article 158) »

La Conférence tient à adresser ses vifs remerciements aux Gouvernements et aux administrations des États membres et des futurs États membres avec lesquels elle entretient des relations politiques et techniques approfondies. Elle considère que ces partenariats exemplaires montrent clairement le chemin à suivre dans le respect

des responsabilités des uns et des autres. Elle souhaite plus spécialement adresser ses remerciements aux Présidences semestrielles successives d'Allemagne, de Finlande, du Portugal et de France. Elle souhaite vivement que cette coopération se poursuive en 2001 avec la Suède et la Belgique.

Soucieuse de promouvoir et de développer le rôle d'interface de ses régions membres et de ses ensembles maritimes avec les partenaires de l'Europe, la conférence se félicite des progrès accomplis dans les relations avec les régions d'Amérique Latine. Elle salue ici la présence de leurs représentants et souhaite que 2001 soit l'année de l'engagement de projets opérationnels; Elle appelle la Commission européenne à soutenir cette perspective.

Dans le même sens, la Conférence se réjouit de la présence d'observateurs de régions de la Mer Noire, de la Baltique et de la rive sud de la Méditerranée. Elle leur exprime ses souhaits de les voir participer pleinement à ses travaux. Elle se réjouit également de la décision de l'assemblée d'attribuer le statut de « Membres Associés » aux régions des pays participant au partenariat euro-méditerranéen et souhaite de nombreuses adhésions de leur part. Concernant le Partenariat Euro-méditerranéen, la Conférence ne peut que constater l'absence de progrès dans la mise en oeuvre de mesures concrètes de soutien à la coopération décentralisée de la part de la Commission européenne, malgré les efforts que la C.R.P.M. a déployé avec le soutien actif des Ministres des Affaires Etrangères d'Espagne, de France et d'Italie. Elle appelle les Etats membres et le Parlement européen à exiger la fin de cet immobilisme. La Conférence rappelle que le partenariat en Mer Baltique a rencontré le même type de difficultés dans son espace de coopération.

La Conférence remercie le Secrétaire Général du Conseil de l'Union européenne, M. Javier Solana, pour le soutien qu'il apporte à l'initiative de ses membres grecs en vue de la coopération des collectivités locales et régionales des Balkans. Elle entend apporter

ainsi sa contribution au succès du pacte de stabilité.

Afin de réaliser ces ambitions

- L'Assemblée générale adresse ses plus vives félicitations à son nouveau Président. Elle forme le vœux que son mandat et celui du nouveau Bureau Politique soient couronnés de succès.
- Elle demande à ses membres d'intensifier leur activité au sein de leur propre Etat membre vis-à-vis de leurs Gouvernements, de leurs Parlements et de leurs opinions publiques.
- Elle approuve le lancement, sur le site Internet de la C.R.P.M., d'un forum de discussion libre entre ses membres en vue d'assurer davantage de prise en compte des sensibilités, et des contributions de ses régions membres, tout au long de l'année, aux analyses et aux propositions de la Conférence.



**Intervention M. AMARAL,
Directeur de l'Industrie et
de l'Energie,
Gouvernement des
Açores**

Discours à traduire ?? – Casette 2 du 15 MAI 2001

**Intervention M. François
MESLIER, Directeur
EDF DOM**



Je souhaite intervenir sur le sujet des énergies renouvelables, la maîtrise de la demande d'électricité et le développement durable.

Bien entendu, ces différentes notions sont bien intégrées dans la stratégie d'EDF pour l'ensemble des territoires où EDF travaille mais plus particulièrement sur les territoires d'outre mer français et je voudrais l'illustrer par 3 chiffres :

- A la Réunion 50 % de l'énergie électrique est produite à l'aide de l'énergie renouvelable,
- En Guyane c'est 75 %, grâce à la Centrale Hydraulique de Petit Saut,
- A la Guadeloupe entre 15 et 20 %

Mais il faut savoir et se dire que les opérations les plus faciles sont faites, elles sont déjà derrière nous ; en tout cas avec les technologies disponibles actuellement au portefeuille, les questions économiques ne devant pas être complètement oubliées.

Malgré les opérations très volontaristes de maîtrise de la demande d'électricité que nous menons dans les départements d'outre mer, il faut savoir que ces territoires offrent encore des taux de croissance de la consommation extrêmement importants.

La Réunion c'est 8% par an, la Guadeloupe, la Martinique c'est 4% par an etc...

Donc il y a des besoins d'ajout de capacité de production d'électricité qui sont appelés par les habitants de ces territoires et ce que je voudrais dire c'est que énergies fossiles restent malheureusement absolument indispensables pour assurer les besoins et je le pense, le développement des toutes prochaines années...

J'adhère complètement à l'objectif 100% d'énergies renouvelables, mais cela comporte des risques. Il faut savoir tenir compte d'incertitude à caractère technologique voir économique.

En tenant ce discours je ne remets absolument pas en cause l'engagement plein et entier de l'entreprise que je représente aujourd'hui, pour le développement durable, comme en témoigne la signature du 1^{er} agenda 21 régional, de France, de Navarre et de département d'outre mer, par Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY, Présidente Conseil Régional Guadeloupe et notre centre de la Guadeloupe.

Pour ceux qui n'ont pas connaissance de ce concept, l'agenda 21 est une déclinaison opérationnelle du protocole de KIOTO, bien entendu j'exhorte les directeurs des centres des autres départements d'outre mer à

engager des actions semblables vers les Conseils Régionaux des autres territoires.

Je voudrais également insister, sur ce que je crois être l'importance de la coopération régionale... et de façon paradoxale dans mon domaine qui est celui de l'électricité, il y a une vieille recette pour vaincre l'isolement, ça s'appelle l'interconnexion. C'est un concept qui n'a pas beaucoup progresser au cours de ces dernières années, mais il faut savoir que nous avons actuellement des premiers contacts assez encourageants par exemple entre la Guyane et le Surinam, également au Brésil et nous avons également des contacts aux Antilles, entre la Guadeloupe et la Dominique, entre Ste Lucie et la Martinique, donc il y a tout un tas d'idées qui fleurissent actuellement et qui intéressent énormément les autres territoires proches de nos départements d'outre mer français et nous allons lancer un certain nombre d'études d'opportunités économiques et techniques.

Je profite du fait que ces Assises se situent sous la bannière de l'Europe pour dire que j'espère que les instances Européennes pourront aider ces projets à voir le jour, de façon très concrètes, du point de vue financier.

Pour terminer, en ce qui concerne le transfert des technologies de la métropole vers le pays, EDF tente de le faire au mieux depuis maintenant 25 ans de présence officielle d'EDF dans ces territoires, ces mouvements sont dans les deux sens notamment sur les sujets qui nous anime aujourd'hui, les énergies renouvelable, la maîtrise de la demande d'électricité, il faut savoir que les développements réels, pas les discours, mais les projets, les réalisations dans ces domaines sont nés dans les départements d'outre mer, la métropole en profite maintenant mais les premières réalisations, les vrais, c'est ici que l'on les a fait.



Intervention de M. Jean TERAZZI, Directeur Régionale de la DRIRE représentant le secrétaire d'état à l'industrie

Il faut rester attentif, car en complément de l'intervention de M. François MESLIER, qui a dit que les énergies renouvelables représentées 50 % de l'énergie électrique mais je rappelle qu'en 1982, à la réunion, l'hydraulique représentée 98 % de l'énergie électrique. Comme quoi, il faut faire attention aux dérives, c'était le moment où on avait fait les investissements qui ne sont plus à faire et maintenant nous sommes obligés de combler à partir des énergies fossiles et les augmentations qui arrivent et qui sont de l'ordre de 7 à 8 % ne sont produites que par les énergies fossiles. Il faut rentrer dans l'ère de la maîtrise de l'énergie.

Ils restent donc toutes sortes d'actions à mener, moins lourdes d'un point de vue économique mais qui ne sont pas à exclure.

Concernant l'atelier Inclusion / Exclusion et plus particulièrement, la volonté Européenne concernant l'énergie renouvelable, elle est confirmée au regard des échanges déjà entrepris.

Dans la cellule Energie / Environnement, nombreuses sont les questions qui concernent les énergies renouvelables, les impacts économiques, la maîtrise de l'énergie, la production de l'environnement... Pour la Réunion les dernières réunions de l'ADEME qui pilote le comité de pilotage Etat Région EDF font qu'une vingtaine de fiches ont été adoptées au mois d'avril qui vont se décliner dans les mois qui viennent et qui répondent à la majorité des questions qui se sont posées dans le groupe Energie / Environnement...



Intervention de M. Melim MENDES, Vice-Président Exécutif AREAM - Madère

Discours à traduire ?? –

Cassette 2 du 15 MAI 2001



Intervention de M. Georges NEGOUAI, Vice-Président du Conseil Régional de la Martinique

J'ai eu le plaisir de constater, lors de ces assises, qu'il existe un intérêt certain et des objectifs communs autour de la gestion de l'énergie.

Concernant l'atelier n° 1, « la Martinique, pas de mesure de l'impact de l'énergie sur le tourisme, une partie du réseau d'EDF est souterrain », remarque : une infime partie du réseau est souterrain, mais il y a une discussion actuellement avec EDF pour enterrer le réseau et ainsi diminuer l'impact visuel...

« Les problèmes du tourisme relève plutôt du mauvais climat social et de l'attitude des politiques qui font passer des querelles de compétence avant les nécessités du développement », remarque : on ne peut pas être tout à fait d'accord au niveau de cette terminologie, car il y a une réalité, une dilution du pouvoir au niveau du petit territoire qui est la Martinique mais de la à dire que les querelles de compétence passe avant les nécessités du développement ce ne serait pas exact dans la mesure où il y a une forte implication de l'exécutif régional au niveau du développement, et pour preuve les mesures récentes au niveau des aides aux entreprises votées récemment par la Région, il est question d'aide aux micro projets, de prime à la création d'entreprise, d'aide à l'accompagnement et au développement des entreprises, prime régionale à l'emploi, fond régional d'aide au conseil, donc un certain nombre de mesures qui accompagne ce développement économique...

Il y a la réalité de cette dilution, qu'il faudrait pouvoir corriger, je pense que le débat est en cours puisqu'il semble que même ceux qui étaient particulièrement ursidés sur toutes évolutions statutaires de la Martinique semblent actuellement admettre qu'il y a là un non sens, que sur un petit territoire, il y est autant d'organes de décision.

**Intervention de M. Jacques RAVAILLAULT,
Directeur de l'Action Régionale ADEME**



Concernant l'atelier Energie / Environnement, je suis d'accord avec les conclusions, mais peut-être faudrait-il les hiérarchiser...

Dans la hiérarchie, aujourd'hui, nous ne pouvons plus non permettre de poser la question énergétique de la même manière que dans les années précédentes. Les 25 dernières années, depuis la crise pétrolière, on nous a appris que la sobriété énergétique était fondamentale et il me semble que nous avons appris grâce à cela au moins deux choses. C'est d'une part, que nous pouvions, alors que personne n'y croyait avant les années 75, nous pouvons faire de la croissance économique, continuer à faire du développement économique et social tout en maîtrisant nos consommations d'énergie.

Comme nous sommes amnésiques collectivement, nous avons oublié ça au fur et à mesure ou les prix de l'énergie ont diminué après les chocs pétroliers, et aujourd'hui c'est l'environnement qui nous rattrape avec l'effet de serre, du changement climatique et effectivement ce deuxième enseignement est redoutable parce que nous ne pouvons plus envisager un développement qui ne s'appuierait pas sur cette sobriété et cette efficacité énergétique.

Nous avons appris que dans les négociations internationales, que le mode de vie et le niveau de vie des américains n'étaient pas négociables et quand on apprend une telle chose lors de négociations internationales, ça veut dire en quelque sorte, qu'il n'y a plus que l'Europe qui est capable de développer et de produire au niveau mondial, un mode de vie fondé sur la sobriété énergétique. A cette égare les RUP sont véritablement des laboratoires. Vous êtes aux portes de l'Amérique, de l'Afrique, l'Europe avec les RUP doivent être le fer de lance de cette capacité à apprendre au monde que la sobriété énergétique est une nécessité aujourd'hui et quelle est faisable et possible...

C'est pour cela, que dans la hiérarchisation, que l'atelier puisse dire que toute politique

d'efficacité énergétique, sachant que la politique de l'énergie renouvelable est une politique de l'offre comme la politique de l'énergie fossile c'est à dire que nos aptitudes, nos mentalités, nos façons de raisonner ne change pas fondamentalement, par contre construite une politique de la demande d'énergie qui soit sobre et efficace c'est véritablement une révolution dans toutes nos politiques.

C'est à dire que nous devons réinterroger et là je m'adresse à tous les politiques présents, et nous sommes prêts à travailler ensemble là dessus, il faut nous interroger sur toutes les politiques d'aménagement du territoire, les politiques d'urbanisme pour savoir à chaque fois que nous prenons des décisions qui nous engagent sur 25, 50 ans à venir que nous fassions ces types d'engagement et de structuration de façon le plus économe possible et ça c'est fondamental. Nous évoquons la progression énorme de la consommation énergétique de chacun des RUP entre 4 et 8%, et bien c'est ce premier gisement auquel il faut s'attaquer, le gisement d'économie d'énergie et le gisement fondamental et il passe à notre sens par véritablement un appui très fort sur les politiques structurantes, j'ai évoqué la politique d'urbanisme. Une autre façon serait que désormais dans les politiques structurantes nous ayons par exemple une politique du patrimoine bâti qui soit déterminante et avec une réglementation beaucoup plus forte. Le représentant d'EDF indiquait que nous avions engagé une politique Ecodom qui est bonne dans ses intentions mais qui est nettement insuffisante dans son domaine d'application. Nous devons les DOM et les RUP, et cela fait peut-être parti du laboratoire que nous évoquons précédemment, nous donner les moyens d'avoir une réglementation énergétique du patrimoine bâti pour notamment le neuf pour s'attaquer et infléchir les consommations des 25 à 30 à venir.

Les gisements ne sont pas tout de suite repérables, mais ils seront enregistrables au fur et à mesure. Le patrimoine bâti augmente de 9000 logements par an à la Réunion, cette augmentation est énorme, et c'est sur ce gisement qu'il faut agir et il nous faut se mettre

d'accord pour établir une réglementation énergétique thermique mais énergétique avant tout, du patrimoine des RUP.

De la même manière, nous ne pourrions travailler quand coût global. Il n'est plus question de calculer l'investissement en se basant uniquement sur l'investissement, mais que toutes œuvres ou décisions de maître d'ouvrage devraient pouvoir prendre en compte l'investissement au départ, mais également le coût de fonctionnement de l'outil pendant les 10, 15 ans à venir.

Je parle de la voiture, du bâtiment, et de telle manière que nous ayons un mode de décision et que nos mentalités évoluent pour que nous soyons pas toujours en train de chercher un prêt pour l'investissement que nous faisons la première année mais que nous ayons aussi avec le système bancaire, une capacité à faire évoluer le système bancaire et pourquoi pas dans les RUP d'abord pour revoir les disponibilités financières et les critères des prêts pour qu'ils prennent en compte le moyen terme et les coûts d'investissement économes sur les outils efficaces et performants.

A l'identique sur les attitudes et les comportements, je crois que nous avons, en nous attaquant à la maîtrise de l'énergie la capacité à mettre en place de nouveaux métiers de nouvelles compétences et de nouveaux savoir faire.

Je cite deux exemples. Aujourd'hui tout maître d'ouvrage propriétaire d'un patrimoine devrait pouvoir avoir auprès de lui quelqu'un que nous pourrions appeler économiste de flux, dont la compétence est de suivre les consommations énergétique et de tenir des tableaux de bord et de mettre le gestionnaire de ce patrimoine en alerte permanente sur les dérives et d'être en même temps la tête de pompe de ce gestionnaire pour négocier et prévoir les renouvellements de matériels et toujours prévoir des cahiers des charges pour toujours orienter les décisions vers des gestions en coût global...

Il faut dans les métiers que nous regardons, modifier les critères de la démarche commerciale des énergéticiens. Ils ont construits leur business sur la quantité de kWh vendu, demain il faut que les critères

commerciaux soient sur la quantité de kWh économisée.

La maîtrise de l'énergie passe également par le changement des attitudes commerciales que nous avons dans le monde de l'énergie en général...

L'avenir n'est pas écrit et c'est à nous de nous en occuper, et par rapport au RUP elles peuvent ouvrir la voie au développement durable et j'aurais envie de dire faisons aussi du développement qui soit désirable pour tous...

Intervention de M. François MESLIER, Directeur EDF DOM

Je souhaite rassurer M. RAVAILLAULT, ce que nous plaçons sur le point de vue commercial dans les départements d'outre mer ce sont des MW, autrement dit, notre activité commerciale consiste essentiellement à favoriser les économies d'énergie.



Intervention de M. Pierre-Jean COULON (CFTC)

Nous avons au cours de ces derniers jours travaillés sur de très vastes sujets, au milieu de tous ces sujets il y a la bonne marche de la gestion des entreprises, il y a bien sûr le légitime fonctionnement des institutions qui nous régissent, il y a la coordination entre un certain nombre de régions ici représentées et l'Union Européenne, de plus en plus présente dans notre vie quotidienne. Mais il y a surtout et uniquement, comme point de départ et comme point d'achèvement l'être humain...

La femme, l'homme, les enfants, tous ceux par lesquels aucune activité ne produit richesse...

Nous avons un devoir de complémentarité, et cette complémentarité peut s'exercer dans tous les actes de notre vie quotidienne. Nous, syndicalistes, nous avons la responsabilité d'évoluer, nous avons des droits que nous faisons savoir et également des devoirs de

responsabilité, d'information, de vérité, d'indépendance vis à vis des autres acteurs de la vie sociale et économique, nous ne sommes pas un parti politique, ni des gestionnaires, ni des techniciens mais des représentants des salariés et de leur famille.

Nous sommes des acteurs, des travailleurs, des citoyens. Il y a dans cette salle les représentants d'une organisation syndicale originale car c'est la seule organisation syndicale mondiale déclarée d'utilité publique dans son pays, il s'agit du syndicat Synergia du Portugal, réfléchissons à cela. Qu'un syndicat ait été à un moment de son histoire déclaré d'utilité publique, c'est quelque chose qui doit tinter à nos esprits.

Les modes d'organisation du travail induites par les nouvelles technologies qu'elles soient énergétiques ou autres, dans le domaine de l'information, de la communication, et les nouvelles exigences exprimées par les consommateurs, les usagers, les familles sont axées aujourd'hui sur la qualité. Et de plus en plus sur la qualité que sur la quantité. Nous avons donc nécessité à travailler en qualité. Le monde change, les entreprises changent ainsi que le monde du travail, mais certaines exigences restent et nous syndicalistes, nous voulons qu'elles soient prises en compte. Parce que, si l'avancée est trop rapide, si la mutation, la globalisation, la mondialisation va trop vite, et qu'un ultra libéralisme un peu trop débridé nous emmène à une vitesse grand V sans que nous ne puissions suivre, et bien il risque d'y avoir des écueils dont nous serions tous les premiers déçus. Nous avons, nous syndicalistes la volonté de changer mais ce changement ne se fera jamais sans le respect des êtres humains que nous sommes, sans le respect des familles des travailleurs que nous représentons et chers amis, énergie, environnement, solidarité, complémentarité, vive tous les gens de bonne volonté.



Intervention de M. CIAVARINI AZZI, Président du groupe Inter-Services à la CCE

D'ou d'abord, permettez moi de vous féliciter pour les travaux que vous avez menés au

cours de ces assises de l'énergie. Ce sont des travaux extrêmement intéressants. Ces réflexions touchent à la plupart des thèmes que je vais évoquer.

La politique concernant les RUP, nous l'avons créée ensemble. Ce n'est pas une action unilatérale des institutions européennes, ce n'est pas une action unilatérale des états, c'est un travail de partenariat avec les régions. Lorsque je parle des régions, je parle bien sur, des institutions régionales, des RUP mais aussi de toutes les organisations non seulement socioprofessionnelles mais toutes celles qui représentent les forces vives. Cela fait une quinzaine d'années que ensemble les institutions européennes travaillent à construire un rapport satisfaisant avec les RUP, les DOM, les Açores, Madère et les Canaries pour aider à leur développement. Cela fait dix à douze ans selon les cas, que nous avons pu construire en partenariat, un fil conducteur de notre action : Poséidom pour les DOM, Poseima pour Madère et les Açores et Poseican pour les Canaries.

Ces trois programmes étaient le fil conducteur de notre action et disposaient de plusieurs moteurs.

Le 1^{er} moteur, les fonds structurels, un instrument formidable dont les RUP ont profités dès leurs créations avec un niveau d'interventions le plus élevé dans les régions communautaires.

Et puis un 2^{ème} moteur, c'était l'adaptation des politiques communautaires, car dès la fin des années 1980, la Communauté Européenne s'est rendue compte qu'on ne pouvait pas faire jouer la politique communautaire dans les RUP et dans le continent européen. Il y a des différences qui tiennent au grand éloignement, aux structures physiques, économiques, historiques et si ensemble nous avons créé ces instruments, ensemble nous les avons mis en œuvre.

Le bilan est formidable, les fonds structurels ont été déterminants pour la construction des infrastructures nécessaires surtout au décroisement à ce qui faisait problème, on créait un sorte de pont réunissant l'Europe continentale aux RUP.

Et puis nous avons donné un coup de pouce important à ce qui concerne l'agriculture, les

productions, la politique commune de la banane qui a été tellement critiquée d'un certain côté, mais c'était une politique qui était faite pour tenir compte des intérêts des RUP, et je ne parle pas des autres productions. Il y a aussi la politique d'approvisionnement. Ces deux instruments agricoles communautaires, l'aide à la production et à l'approvisionnement, ont pour objectif de pouvoir conduire à un développement stable et équilibré de l'agriculture.

En matière de pêche, nous avons réussi, par l'aide à la commercialisation des produits de la pêche, a donné une contribution qui est la plus importante de celles fournies par la communauté en matière de pêche. La fiscalité, pensons au maintien de l'octroi de Maire, dans le domaine douanier, pensons aux exceptions douanières en faveur des Canaries, en faveur d'autres régions, pensons dans le domaine fiscal aux aides de l'état. Tous ces instruments, pendant dix ans, nous ont permis de faire des progrès. Le résultat est une convergence économique vers le reste de l'Union. Naturellement ceci n'est pas sans difficulté, car face à une démographie souvent galopante même les effets de la croissance s'estompent, mais il faut continuer. Je voudrais vous dire que si il y a eu de bons résultats, en même temps il y a eu une évolution importante dont il a fallu tenir compte sur le plan interne de l'Union Européenne et sur le plan externe. Sur le plan interne, la communauté s'est élargie, prépare de nouveaux élargissements, donc les acteurs politiques et économiques changent. Il faut se rendre compte des réalités des RUP mais c'est un message qu'il faut porter et développer tous les jours. L'intégration se poursuit, il faut que le marché intérieur se construise, certaines politiques deviennent un peu plus rigoureuses par rapport au passé. Le contrôle des aides d'Etats devient plus rigoureux. Quid alors des RUP dans cette communauté qui installe ses politiques de manière plus ferme ? première question.

Deuxième question, l'évolution internationale, l'Organisation Mondiale du Commerce a fait des progrès, car il y a une approche libériste vis à vis des partenaires commerciaux et l'Union Européenne est très ouverte envers les

régions du monde qui ont besoin d'aide, prenons le dernier exemple des initiatives de l'Union à l'égard des régions les plus pauvres, « tout sauf les armes » c'est un deuxième élément. Donc ces deux éléments, l'évolution interne et externe ont fait qu'on a pu se poser la question : Avec les RUP, est-ce que l'on peut continuer à mener et à développer les politiques envisagées ? La réponse à cette question a été un article dans le traité, l'article 299 § 2. Il a permis d'asseoir, de conforter l'approche communautaire. Il y a donc un instrument fondamental en plus des programmes. Ceci, ne nous permet pas de tout faire mais de mieux faire pour poursuivre notre action et la renforcer. Comment ? Il fallait entendre les Régions, les Etats, et suite à ces demandes, la commission a été chargée par le Conseil Européen de faire un rapport, une sorte de programme qui a été élaboré en mars 2000, qui est une stratégie pour le développement durable des RUP. Cette stratégie comprend 3 volets. Autrement dit, nous pensons que le développement durable de ces régions doit comporter trois éléments de base, cela ne veut pas dire que c'est la seule tâche de la communauté, la communauté donne une contribution, mais n'importe qu'il faut l'action suivre ces trois volets.

1^{er} volet : c'est le maintien du soutien aux productions traditionnelles, l'agriculture et la pêche. Nous avons jusqu'à présent beaucoup fait, mais il s'agit d'améliorer et la commission a présenté des propositions sur l'amélioration de l'action dans l'agriculture qui actuellement sont en discussion au Conseil sous présidence suédoise, qui je l'espère pourront être adopter sous présidence suédoise. Concernant la pêche, nous allons également fournir des propositions.

2^{ème} volet : c'est celui de l'innovation. En effet, l'agriculture et la pêche c'est important mais est-ce là seulement le seul avenir des RUP ? Vous avez répondu non et nous avons répondu non. Donc, il faut voir comment, par quel instrument on peut développer des activités économiques diversifiées, avec quels objectifs ? Du côté communautaire, nous avons des instruments tels que les fonds structurels qui permettent de donner une

contribution non seulement aux infrastructures mais aussi aux structures productives. Ceci est très important et cela couvre l'ensemble de l'activité économique. D'autres instruments sont, la discipline des aides d'état, l'instrument fiscal (l'octroi de Maire), que va-t-il se passer aux Canaries pour la fiscalité Canadienne ? Comment va jouer l'instrument douanier ? Ce sont tous des instruments régulateurs qui sont essentiels dans le futur du développement économique. Nous devons gérer ensemble ces instruments communautaires en gardant chacun sa responsabilité. La commission en ce qui la concerne fait les propositions sur tous ces éléments. Et puis, quel est l'objectif ? Qu'est-ce qu'il faut poursuivre ? Il faut poursuivre des actions efficaces vis à vis des petites et moyennes entreprises de ces régions. C'est une raison pour laquelle nous allons organiser à la fin de cette année, des séminaires destinés aux petites et moyennes entreprises des RUP pour faire le point : êtes-vous au courant de tous les programmes communautaires qui peuvent vous aider ? Quels sont les difficultés que vous rencontrer pour y participer ? etc...

Le thème qui doit être poursuivi et celui de l'énergie, c'est un thème fondamental dont vous avez longuement parlé au cours de ces assises en particulier les énergies renouvelables. Là nous attendons beaucoup de vous. La commission a lancé un livre vert sur la sécurité de l'approvisionnement en matière d'énergie. La commission attend les avis de tous ceux qui sont concernés. Sachez que les résultats de vos assises seront une contribution au débat que la commission a voulu lancer suite à ce livre vert. Il est important que le résultat de vos ateliers et débats soient mis par écrit et transmis à la commission.

Autre objectif important, la protection environnementale doit être présente dans toutes les activités économiques et surtout dans les RUP, si l'on veut que le développement soit durable. Enfin, les nouvelles technologies, la société de l'information, c'est pour nous un élément très important car c'est ce que l'on peut faire dans les RUP sans être trop handicapé par l'éloignement. L'Union Européenne fait

beaucoup pour les RUP en matière de société de l'information avec les fonds structurels. Mais il faut bien savoir dans quelle direction aller... Que peut-on faire, est-ce que l'on ne vise pas trop haut en fournissant des efforts qui ne donneront pas de résultats ? Il faut savoir cibler l'action en matière de société de l'information. Voilà pourquoi, nous avons lancé une étude. Ceux qui la réalisent sont actuellement à la Réunion, et ont été auparavant dans d'autres régions. Les résultats de cette étude devront nous permettre de mieux comprendre comment cibler l'action de l'Union dans ce domaine.

3^{ème} volet : c'est la coopération régionale. Rien ne peut être envisager dans les RUP, si on a pas à l'esprit la dimension de la région où elles sont. Ceci vaut surtout pour les départements français d'outre mer qui sont insérés dans les Caraïbes d'un côté dans une région d'Amérique du Sud et dans l'océan indien. Il faut tenir compte de deux dimensions. L'une d'éviter que la politique communautaire, qui est en général généreuse vis à vis des régions en développement de ces zones du monde ne constituent des difficultés pour les RUP de l'Union qui s'y trouvent. Nous suivons de près cela, nous allons lancé au deuxième semestre de cette année des études d'impact pour voir qu'elles sont les conséquences. Cela ne veut pas dire que cet impact sera nécessairement négatif, probablement on constatera qu'il y a beaucoup de potentialités qui peuvent découler mais nous devons voir s'il y a des risques de difficultés, et dans ce cas nous devons réfléchir aux solutions à apporter.

Idem pour les régions les plus pauvres du monde « tout sauf les armes », sur cet aspect aussi nous allons faire une étude d'impact sur les RUP. Mais il n'y a pas que cet aspect défensif, ce qui est plus important encore, c'est l'aspect offensif. Il faut que les RUP jouent un rôle important pour elles même et pour l'ensemble du continent européen. Qu'elles jouent un rôle dans les processus de coopération qui sont en train de se mettre en place dans ces régions. Qu'elles s'efforcent de vendre l'Europe, toutes leurs capacités qui sont leurs manières de s'insérer dans un contexte de concurrence difficile...

Tout ceci est un programme pour l'Europe, pour les trois états et les sept RUP, je vois que vos réflexions durant ces journées s'insèrent dans ces lignes de force.

Synthèses des ateliers, questions politiques :

Madame Vicky ARGYRAKI (ISLENET), rapporteur de l'atelier n°1 **Energie / Environnement** – Voir synthèse en **page 9**.

Monsieur Juan ALONSO MARERO (USO Canaries), rapporteur de l'atelier n°2 **Energie / Tourisme** – Voir synthèse en **page 11**.

Monsieur Philippe JOLLIVET (CFTC Gaz de France), rapporteur de l'atelier n°3 et 4 **Service Public Inclusion / Exclusion** – Voir synthèse en **page 15**.

Monsieur Yannick LE MOEL (Droit Social Européen), rapporteur de l'atelier n°5 **Dialogue Social et territorial** – Voir synthèse en **page 18**.

Madame Clairette-Jeanne RAZANARIMANA-NANA (Madagascar), rapporteur de l'atelier n°6 **Egalité des chances Hommes / Femmes** – Voir synthèse **page 26**.



Intervention de Christian BRODHAG – Directeur de l'Ecole Supérieure Nationale des Mines

Définition du Développement durable en 5 points :

1) Redéfinir le développement durable suivant le rapport **Brutland** ?

Le développement durable consisterait à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Cette définition peut paraître très vague, mais elle peut prendre forme par l'intermédiaire des textes de Rio et plus particulièrement par

l'Agenda 21, Agenda du 21^{ème} siècle qui se généralise sur la planète pour donner véritablement corps à ce développement durable.

Par développement, on entend développement économique mais aussi développement social. Cette composante sociale couvre aussi bien la culture, la lutte contre la pauvreté, le statut des femmes, le niveau individuel et collectif et la capacité de vivre ensemble et d'avoir des projets collectifs. Il existe aussi, la dimension environnementale, la nature et les équilibres des milieux naturels pourvoient, en fait, les ressources de ce développement et servent aussi malheureusement d'exutoire aux pollutions, de ce point, l'environnement joue un rôle essentiel et c'est la prise de conscience du développement durable que l'environnement est la base du développement.

Par exemple, le tourisme : un développement touristique non maîtrisé dégrade l'environnement naturel, les paysages, peut conduire à des pollutions ou des usages inconsidérés des ressources en eau ou en énergie, et ce faisant, ce territoire devient moins attractif et donc ne peut plus attirer un tourisme de qualité et donc un tourisme durable c'est un tourisme qui est capable de préserver ses bases à long terme. En fait, ce développement durable revient à traiter trois piliers fondamentaux :

- 1 la société
- 2 l'environnement
- 3 l'économie

On cherche systématiquement dans le développement durable à résoudre ces contradictions entre ces trois domaines en recherchant des stratégies dites triplement gagnantes que certains appellent la stratégie des 3^E :

Economie – Equité – Environnement

2) Le deuxième point sera la situation particulière des îles. Les problèmes des îles avaient été oubliés en 1992 et l'Agenda 21 de Rio ni consacrait aucun de ces 40 chapitres.

Ce problème a été résolu par la conférence mondiale sur le développement durable des petits états insulaires en voie de développement dits conférence de la Barbade qui en 1994 a formulé un certain nombre de politiques, d'actions, de mesures visant à permettre aux petits états insulaires en voie de développement de réaliser leur développement durable.

Un programme spécifique est aujourd'hui animé au sein des Nations Unies sur ce thème là...

Sur un plan politique et géopolitique, l'alliance des petits états insulaires regroupe les pays du sud les plus actifs dans la convention cadre sur les changements climatiques, est plus à même de convaincre le groupe des 77 à se positionner de façon positive dans ce dossier. Donc, dans l'affrontement que tout le monde connaît entre la position américaine vis à vis de la non ratification de Kyoto et celle de l'Union Européenne, les relations entretenues avec les petits états insulaires sont stratégiques pour l'Europe...

Les RUP d'Europe, notamment celles situées dans les Caraïbes ou l'Océan Indien peuvent véritablement jouer un rôle de trait d'union entre l'Europe et les petits états insulaires.

3) Les moyens du développement durable et la méthode. Puisque le développement durable doit concilier économie sociale et environnementale, le développement durable doit aussi se situer dans une triple perspective.

1^{er} : c'est l'articulation du court et long terme, la dimension temporelle est effectivement présente dans la définition du développement durable à travers cette référence aux générations futures qui est essentielle. Trop souvent aujourd'hui les politiques, l'économie sont soumises au seul impératif du court terme et pour reprendre l'exemple du tourisme, une vision de long terme implique une exploitation du patrimoine et des richesses de façon renouvelable donc pérenne dans le long terme.

2^{ème} : dimension du développement durable. C'est l'articulation entre le local et le global

mondial. Face à la mondialisation accélérée du marché, émerge partout la volonté de réagir sur les conséquences les plus négatives sur les plans sociaux et environnementaux et d'une certaine façon, le développement durable apparaît comme une recherche d'un cadre mondial qui permet de transcender les états qui ne peuvent plus réagir sur ces points là, mais cet aussi au delà des problèmes mondiaux, un cadre d'actions mondiales.

3^{ème} : c'est la perspective politique l'on appelle gouvernance. Dans le contexte du développement durable, la gouvernance est un processus de décision collectif qui mobilise l'ensemble des acteurs d'un territoire. Les acteurs politiques bien entendu, qui gardent leur prédominance dans l'action, les acteurs économiques, les syndicats, les associations, les scientifiques, les citoyens. Cette bonne gouvernance qui permet de mobiliser l'ensemble de ses acteurs, repose sur la transparence, sur des mécanismes d'évaluations. On parle d'indicateurs de développement durable qui permettent de définir des sortes de tableaux de bords pour suivre l'avancée concrète de ce développement durable. L'Agenda 21 de Rio proposait pour ce faire, l'élaboration d'Agenda 21 locaux... Ce sont des sortes de chartes de développement local négociées et discutées avec l'ensemble des représentants locaux et des citoyens.

Dans l'esprit des rédacteurs, ces Agenda 21 locaux n'étaient pas des sortes d'outils locaux ou des outils de qualités limités à quelques collectivités locales, mais bien l'outil central définissant les stratégies de développement sur les territoires... Je me permettrais de lire un extrait de l'Agenda de Rio qui définit ce que pourrait être ces Agenda 21 locaux : il propose que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations syndicales, les entreprises privées afin d'adopter un programme actions 21 à l'échelle de la collectivité locale, la concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales civiques, communautaires, commerciales et

industrielles et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce à ce processus de concertation, les ménages prendraient d'avantage conscience des questions liées au développement durable, les programmes d'orientation et dispositions législatives au réglementaires appliquées pour les collectivités locales pour réaliser les objectifs de l'Agenda 21 serait ainsi évolué et modifié en fonction des programme Agenda 21 adapté à l'échelle locale. Ces stratégies pourraient servir à appuyer des projets de financement local, régional, national et international. Il est intéressant de voir, par rapport à la critique faite sur les DOCUP, qu'il est important que les stratégies des territoires puissent mobiliser l'ensemble des acteurs et que d'une certaine façon, les financements communautaires notamment s'inscrivent en soutien de ces actions largement discutées au niveau local.

4^{ème} : c'est les problèmes spécifiques de l'énergie et du climat évoqués ici, je me permettrai juste deux remarques ; Les RUP comme les îles en général ont des problèmes spécifiques très souvent perçus comme des handicaps, on l'a entendu ici. Du fait des contraintes techniques comme la faible taille des réseaux et des installations de productions, des difficultés d'accès aux ressources, le prix de l'énergie y est plus élevé qu'en Europe occidentale. Alors le prix de l'énergie est considéré comme un handicap de production qui s'ajoute à d'autres types de handicap comme la distance au marché.

Toujours dans l'aspect qui pourrait apparaître comme négatif, les zones insulaires sont les premières victimes des changements climatiques, la fréquence des cyclones et événements climatiques extrêmes, le blanchiment et le dépérissement des coraux etc... Ceci peut donc être perçu comme un péril et bien sur c'en est un. En revanche, il faut aller plus loin que demander des mesures d'équité et de solidarité en contre partie de ces problèmes.

Je ne minimise pas cette nécessité mais posons la question de savoir si l'on ne peut pas transformer ces problèmes en opportunité.

Dans le dossier des changements climatiques, les zones insulaires sont finalement des vigies, les premiers signaux qui permettent d'avertir l'ensemble de la planète des dangers qui la guettent. Jadis, les mineurs emportaient au fond de la mine des oiseaux dans des cages, ce n'était pas par amour des oiseaux, mais simplement, en cas de grisou, les oiseaux étaient les premières victimes et avertissaient ainsi les mineurs du danger. Les îles peuvent peut-être jouer un peu ce rôle, c'est à dire, que l'observation de ce qui se passe dans les régions insulaires est aujourd'hui sans doute un avertissement fort pour l'ensemble de la planète.

C'est une motivation du projet du Sénateur VERGES, d'avoir permis la création d'un projet de loi pour créer un observatoire régional des conditions climatiques en France métropolitaine et dans les département et territoire d'outre mer, observer les effets du changement climatique dans les zones insulaires, c'est anticiper ceux qui se généraliseront demain sur l'ensemble de la planète.

Le prix élevé de l'énergie sera le lot commun à terme, tant du fait de la localisation des ressources pétrolifères dans le Moyen Orient qui conduiront à une augmentation pérenne du prix du pétrole, que du fait des politiques qui seront nécessairement mises en place contre les émissions du gaz à effet de serre. Les solutions que l'on pourra examiner dans les zones insulaires sont dès aujourd'hui économiquement justifiées et pourront se généraliser ailleurs.

Les îles peuvent être les laboratoires du système énergétique de demain mais qu'on ne se trompe pas, les Etats Unis qui rechignent de s'engager dans le protocole de Kyoto, développent actuellement un important programme de recherche en développement sur les énergies et les usages énergétiques de demain. L'Europe doit faire de même et les RUP doivent être un laboratoire, et d'une certaine façon les pays dont on a parlé précédemment, des terrains d'expérimentation fondamentaux. Développer les énergies renouvelables dans un contexte d'énergie chère et de ressources limitées est en fait un bouleversement complet des perspectives

énergétiques. Jusqu'à là, les logiques d'offres énergétiques qui ont été citées par le représentant de l'ADEME, visaient à augmenter la production sans s'interroger sur les usages et les effets à court terme et long terme. Ce que l'on appelle aujourd'hui le management de la demande, part au contraire des besoins, de la sobriété, vise l'efficacité des usages avant de produire des quantités nouvelles. Il convient dans ce cadre là, de se poser le problème des modes de productions et des modes de consommations de demain, du projet territorial qui tient compte de ces problèmes, de l'aménagement du territoire, de la programmation des infrastructures de transport. C'est à dire que l'énergie est une des composantes du développement local, ce n'est plus un problème à part qu'on délègue finalement à une industrie qui doit produire de l'énergie.

Pour finir, j'achèverai mon propos par une réflexion plus politique, et un positionnement stratégique que j'ai déjà un peu évoqué. Un des thèmes qui occupé la dernière réunion du conseil scientifique de l'ADATAR ?? dont je fais parti, a été la reconnaissance du rôle important voir central des zones frontalières en Europe. Ces parties du territoire Européen où les populations se côtoient, se mêlent, s'enrichissent et jouent, d'une certaine façon, le ciment de l'Europe qui se construit. C'est là ou se développent des dynamiques de projet. Les frontières étaient avant extérieures au cœur des territoires, et deviennent aujourd'hui le cœur de la dynamique et de la dimension Européenne.

D'une certaine façon, les RUP jouent ce rôle vis à vis de la mondialisation, parce qu'elles sont intégrées dans des espaces régionaux.

Dans le cadre de la mondialisation des perspectives de long terme apportées par le développement durable, on peut imaginer que les RUP puissent être considérées comme centrales sur différents plans et non pas marginales lointaines.

Centrales comme le trait d'union entre l'Europe et les petits états insulaires, entre l'Europe et les grandes régions du Sud, Caraïbes et Océan Indien.

Centrales comme observatoire des premiers indices de changement climatique, lieu de prise de conscience des périls qui menacent l'ensemble de la planète.

Centrales enfin, comme lieu d'expérimentation des énergies renouvelables et des nouveaux modes de production et de consommation.

L'Union Européenne et les états concernés doivent prendre conscience de ces rôles et renforcer la capacité des RUP de les jouer pleinement, certes c'est un impératif d'équité, en considérant les handicaps naturels de ces régions, mais c'est aussi un impératif stratégique, d'efficacité pour tous les européens.

Intervention de Madame Michaux-Chevry – Présidente de la Région Guadeloupe

Je vais vous démontrer qu'il n'y a pas de faiblesse chez les femmes, contrairement à ce que nous avons entendu ce matin.

Je voudrais intervenir sur l'exposé de toute à l'heure et rappeler que la naissance des RUP a été une volonté politique clairement exprimée par les régions d'outre mer d'abord.

C'est nous qui avons pris cette initiative et revendiquons haut et fort toutes les difficultés, les handicaps, tout ce besoin d'expression et toute cette volonté de mettre en place le laboratoire. Le laboratoire dans tous les domaines. Que ce soit le domaine humain, où par notre éthique nous sommes multiraciales et multiculturels, mais aussi le laboratoire d'expériences, compte tenu du fait de l'emplacement géographique dans lequel nous situons.

Sur les questions politiques, je voudrais dire que nous sommes des élus. Des élus qui revendiquons haut et fort nos responsabilités. Et pour ma part, je ne suis pas un élu à moitié élu, mais un élu avec une très forte majorité. Donc, j'ai le sentiment et le devoir de dire que je travaille en fonction des besoins et de



l'expression des populations qui me font confiance.

En ce qui concerne le problème du guide, sur le DOCUP et la critique sur le DOCUP et sur le contrat de plan. Je crois que le débat, c'est un débat de l'information, mais vous n'êtes pas informés du tout. Comment prépare-t-on un contrat de plan ? Comment prépare-t-on le DOCUP ? C'est avec les populations, car c'est pour les populations que nous travaillons et non pas pour nous. Nous avons l'intelligence de vouloir être élu pour faire plaisir à nos populations. Donc nous avons fait le DOCUP avec la population, les associations, les syndicats et surtout avec un élément fondamental dans lequel on retrouve les syndicats, c'est le conseil économique et social régional, qui est d'abord le DOCUP et le contrat de plan. Ensuite nous signons la convention avec l'état.

Nous sommes allés en Guadeloupe beaucoup plus loin, nous avons fait un guide que nous avons démultiplié en fonction des professions concernés. Nous avons donné le maximum d'informations.

En ce qui concerne le bilan social, je pense qu'il faut d'abord que nous établissions entre nous des relations de confiance. Peut-il y avoir un dialogue social dans la mesure où parfois on se trouve confronté, qu'on soit politique, qu'on soit entreprise, avec des sortes de dictats ? Le bilan social ne peut se faire que dans la mesure où chacun a le sentiment très fort et très honnête, qu'il n'a pas le monopole de la réalité et que l'on peut réussir que sur un consensus, où l'on partage et essaye d'établir un équilibre. Je suis pour, qu'il y ait une confédération syndicale des RUP, je vais retrouver sur ma table le coût du fonctionnement. Vous pouvez compter sur moi pour la création, ça me coûtera un petit peu dans mon fonctionnement. Mais je voudrais intervenir sur un débat qui me paraît important, je crois que je vais avoir le courage de le dire ici que c'est la femme qui est en train maintenant de se fragiliser. Il y a véritablement une pathologie de la femme enceinte. Autrefois, la grossesse était toujours considérée comme partie intégrante de la vie de la femme.

J'ai eu des enfants, j'ai accouché un lundi 11 octobre et un mardi 12 octobre, je plaidais au palais de justice parce que je n'avais pas droit aux prime avant, prime après etc...

Je crois que psychologiquement la femme doit pouvoir par elle-même arracher le pouvoir, personne ne donne le pouvoir à personne. Maintenant quand on me dit qu'il est nécessaire qu'elles soient présentes dans la vie politique, elle est présente dans la vie politique, je m'honore de dire que à la Région Guadeloupe que je préside, nous avons le plus de femmes Maires, Conseillers générales, députés, Sénateurs. Parce qu'il y a une volonté politique qui a été menée et que les femmes ont compris que pour s'exprimer, on ne fait pas de cadeau dans la vie, on se bat, on gagne, on arrache. Sur l'étude sur le lieu du travail, je suis partie prenante à condition que chacun prenne ses responsabilités. En tant que responsable politique, je voudrais qu'on y ajoute la multiplication des congés de maladie dans les administrations, et cela devient quasiment impossible. Je crois que maintenant, le débat du développement, c'est de mettre fin à une société d'exclusion. Nous avons d'une part, des travailleurs qui ne bénéficient pas d'un certain nombre d'avantages et le renforcement, le développement, d'une série d'avantages à une autre catégorie de travailleurs qui ont la sécurité de l'emploi et qui généralement n'appréhendent pas leur outil de travail dans l'intérêt général des collectivités. Nous sommes là sur le débat de fond, une catégorie de travailleurs, les emplois de commerce, les ouvriers agricoles et j'en passe qui vivent dans des conditions difficiles, sans avantages sur leur transport, leur repas etc... Et de l'autre côté des travailleurs qui sont sûres de leur rémunération qui passent souvent leur temps à rechercher exclusivement leurs avantages, et souvent au détriment de l'intérêt général. Je crois que le moment est venu de créer un équilibre dans cette société. Ne pas privilégier une catégorie au détriment d'une autre et de chercher une société où la préoccupation fondamentale est la recherche de l'intérêt général pour le bien-être de l'autre avant de penser à son intérêt propre.

Voilà ce que l'ensemble des conclusions me fait penser.

Je souhaite ajouter simplement que nous sommes au fait de l'information et je voudrais rendre hommage à mes services pour le montage de l'agenda 21 local à la Guadeloupe de façon excellente, en faisant participer tout le monde. A ce titre là, nous avons tout de même reçu un prix qui nous honore.

Je crois que le débat des RUP, c'est dans un monde de technologie et de communication, les difficultés de communication entre nous, huit heures de différence entre la Guadeloupe et la Réunion. Mais la technologie de l'information et de la communication telle que nous sommes entrain de la mettre en place par l'installation des portails, va nous permettre de nous rapprocher si ce n'est physiquement mais au moins intellectuellement et nous permettra d'avoir un meilleur outil pour l'Europe.

Les Etats Unis sont contre certains projets, par contre à juste titre comme vous l'avez souligné, ils essayent de faire des expériences dans les îles qui nous environnent. Pour l'Europe nous sommes un laboratoire d'expérience extraordinaire et de sortir d'une vision renfermée continentale hexagonale pour avoir un espace humain culturel d'un rayonnement extraordinaire, moi j'y crois.



Intervention de M. Antoine KARAM – Président Région Guyane

Nous avons franchi plusieurs océans et nous sommes entrain d'assimiler sept heures de décalage horaire, mais nous avons l'esprit très

clair pour citer ce soir à la clôture de vos travaux. Nous seulement la Région Guyane s'est appliquée dans l'organisation de ces travaux mais j'y est délégué mon premier Vice-Président cadre à EDF, donc connaissant très bien les problèmes de l'énergie et de l'électricité en Guyane, ainsi que notre collaboratrice pour être présents et acteurs à ces assises de l'énergie.

Si nous nous sommes là cette après-midi, c'est que nous avons répondu à votre invitation, mais c'est aussi à l'invitation de Paul VERGES qui à partir de demain, organisera une réunion extraordinaire des RUP. Lucette a bien eu l'occasion, il y a quelques instants, de dire que nous nous sommes engagés depuis plusieurs années, il n'y a personne qui nous a dit de nous organiser. C'est nous qui avons pris la décision de nous rencontrer et de nous regrouper. Je reprendrai une expression « le G7 des pauvres » c'est à dire le G7 des régions dont on a tendance à oublier qu'elles existent et qu'elles donnent à l'Union Européenne une dimension mondiale.

Nous sommes en Amérique du Sud, nous sommes en face d'un géant qui s'appelle le Brésil de cent soixante millions d'habitants, de l'autre côté nous avons l'ensemble des pays de la caraïbe.

La réunion c'est l'océan indien, la Guadeloupe et la Martinique c'est la sphère caraïbienne de l'Amérique Centrale et c'est déjà la porte des Etats Unis d'Amérique.

En lisant en diagonal vos documents, je ne m'en sent pas choqué, j'ai pu voir vos interpellations. Arrêtez de nous appeler politiciens, nous sommes des responsables politiques, des élus du suffrage Universel.

Quant aux questions sur notre manque d'implication et sur vos inquiétudes que je comprends parfaitement, mais en ce qui concerne la Région Guyane, c'est une région qui dialogue en permanence avec l'ensemble de ses partenaires et de ses interlocuteurs.

En ce qui concerne le contrat de plan et le DOCUP, je peux vous dire que c'est bien en amont qu'il y a eu des consultations, parce que nous avons souhaité que le contrat de plan et le document unique de programmations soient le reflet de tous les besoins de toute la Guyane, dans toutes ses composantes.

Il était donc important de vous solliciter ainsi que l'ensemble des partenaires dès le début.

En ce qui concerne les questions au niveau de la représentation salariale sur l'avenir de nos régions, oui, c'est sans masque que nous avançons doucement mais sûrement, chacune des Régions Françaises d'Outre Mer (RFA) vers une évolution institutionnelle et vers un avenir pour changer les statuts de nos régions.

La région Guyane dès 1997, avec les états généraux du développement réel et durable, avec le pacte de développement, qui n'est pas l'affaire des indépendantistes comme j'ai pu le lire dans ce document, mais c'est un consensus voulu par les guyanais pour pouvoir sortir du sous-développement ou du marasme économique social et culturel pour donner plus de responsabilité aux dirigeants politiques que nous sommes. C'est la déclaration de Basse Terre, notre courage politique pour aller de l'avant. Ce qui fait qu'aujourd'hui, chacun de notre côté nous allons vers une évolution institutionnelle, dans le cadre de la République et de l'Union Européenne.

C'est bien pour cela, qu'il n'y aura pas atteinte aux acquis sociaux.

La Guyane cultive le paradoxe d'être au Nord d'un point de vue institutionnel et à beaucoup d'égards, le Sud.

La Guyane cultive le paradoxe d'avoir sur son territoire, le must de la technologie de pointe, c'est à dire d'envoyer chaque mois par le biais du port de l'espace, qu'on appelle le centre spatial Guyanais, une fusée qui dépose un satellite dans l'univers et qui offre au monde entier une technologie de pointe : réseau Internet, autoroute de l'information, télécommunication de pointe et de ne pas avoir sur son territoire de couverture en télécommunication adéquat pour l'ensemble de nos compatriotes.

La Guyane cultive enfin le paradoxe d'avoir un des plus grands barrages hydroélectriques de l'Amérique du Sud et à moins de vingt kilomètres de ce barrage hydroélectrique de voir les populations privées d'électricité au début du troisième millénaire. Il est vrai que

les fusibles restent les politiques, mais nous n'avons pas mis le drapeau dans notre poche, et n'avons pas la langue de bois pour pouvoir changer d'orientation les rapports de force dans l'intérêt de nos populations.

Voilà le message que je voulais faire passer, mais dites vous bien que si le Président VERGES le permet, pendant les trois ou quatre jours à la Réunion j'aurai l'occasion de multiplier ses interventions. C'est debout que nous allons nous exprimer, nous avons choisi le chemin de la responsabilité et de la dignité, personne ne va nous détourner de cette voie.

Intervention de Serge FELIX – Vice Président Région Guyane

C'est avec un intérêt particulier que la Région Guyane a participé à ses Assises de l'Energie dans les RUP.

Je tiens à exprimer la satisfaction que j'éprouve à être parmi vous, convaincu que la participation de la collectivité régionale de la Guyane, au même titre que celle des autres RUP témoigne d'une réelle volonté commune d'engager les bases d'une coopération qui permette la réalisation de projets par les acteurs énergétiques de nos régions.

Les travaux de ces Assises de l'Energie ont amplement montré de l'avis de tous les participants, que les choix énergétiques conditionnent très étroitement de nombreuses stratégies de notre développement économique et social. Les projections qui ont été faites à moyen et long termes montrent très clairement que dans des délais courts nous devons faire des choix décisifs afin d'assurer la satisfaction des besoins en renforçant l'indépendance énergétique à un moindre coût pour les consommateurs et l'environnement, ces choix ne sont pas neutres.

La Guyane souffre d'une disparité importante, quant aux possibilités d'accès à un minimum énergétique, en particulier pour les sites isolés. En effet, seule la bande littorale est desservie par le réseau électrique interconnecté. Les communes de l'Est et de l'Ouest disposent toutes de moyens de

production autonomes, il s'agit en général de groupe électrogènes. Cependant, l'approvisionnement énergétique des communes de l'intérieur demeure précaire. Notamment, durant la saison seiche, où au manque d'électricité s'ajoute parfois, celui de l'eau potable, de moyens de communication et à fortiori des infrastructures de base. Tant de particularités qui font que cette région accumule un énorme retard structurel en matière énergétique. Est-il concevable aujourd'hui, qu'en Guyane Française, porteuse du port spatial Européen, un nombre important de citoyen ne dispose pas de ce moyen primaire qu'est l'électricité. Je rappelle par ailleurs, que la Guyane est la seule RUP continentale qui souffre non pas de son insularité mais de son éloignement géographique de l'Europe.

Il s'agit donc pour la collectivité régionale de Guyane d'intégrer cette spécificité, au cadre de programmation que nous avons abordé au cours des séances de travail, de l'atelier de réflexion, auquel nous avons participé dans le cadre de ces Assises.

Il nous faut, à la lumière des propositions formulées au sein des différents ateliers, nous engager dans une dynamique de concertations intense entre tous, à l'instar des coopérations déjà engagées dans les secteurs économiques de l'agriculture ou de la pêche à titre d'exemples.

Un certain nombre de principes doit guider notre réflexion.

1^{ère} : les choix énergétiques doivent contribuer à un aménagement équilibré de nos territoires et à la valorisation des potentialités diverses.

2^{ème} : les choix énergétiques doivent contribuer à consolider différents secteurs d'activité, et à en faire émerger d'autres.

3^{ème} : ces choix énergétiques ne doivent pas ignorer nos contributions individuelles à notre intégration régionale. Avec les accords locaux, car au moment où la question du développement réel et durable se pose comme une priorité d'intérêt public, l'apport de tous partenaires concernés me paraît nécessaire.

Il s'agit dans le cas de la Guyane, de développer ses relations avec l'état du Brésil ou du Surinam, mais en y associant largement la Région Guyane et les collectivités voisines de ces pays.

La création d'un observatoire de l'énergie de la citoyenneté, l'environnement, dans les RUP me semble à privilégier. Il nous appartiendra maintenant de déployer l'énergie et la solidarité nécessaire pour en faire un outil performant.

Intervention de M. Antonio CRISTOVAO, Président de SYNERGIA

Discours à traduire cassette n°3 face B du 15 mai



Intervention de M. Jan GRÖNLUND – Secrétaire d'état à l'Industrie suédois

Discours à traduire cassette n°3 face B du 15 mai

Intervention de M. Georges NEGOUAI – Vice-Président Région Martinique

La Région Martinique a en commun au moins une caractéristique forte avec toutes les autres régions, l'insularité, la Guyane excepté, je pense que la géographie nous le confirme.

Ce trait commun qui se conjugue avec d'autres nous prédispose à la concertation et aux échanges d'expériences, pour parvenir à des avancées économiques et sociales. Ne prétendons pas qu'il y aurait entre nous une certaine culture de spécificité qui pourrait entretenir des liens étroits de coopération et favoriser même la création d'un observatoire des RUP.

Sur cette base, cette initiative d'organiser ces assises de l'énergie doit être saluée et les contacts divers et bénéfiques que j'ai pu avoir depuis ces quelques jours le confirme.

L'intérêt fondamental réside dans cette nécessité de mettre en exergue, un dossier délicat pour le développement de nos régions et transversal à de nombreux autres qu'il s'agisse de l'industrie, du tourisme, du transport et de l'habitat.

L'énergie comme l'eau, comme le logement sont des éléments qui dépassent la simple satisfaction de nos besoins de confort pour conditionner les progrès collectifs attendus de notre développement économique.

La disponibilité d'une énergie au meilleur coût, à savoir coût financier, coût social, coût en matière de santé publique devient indispensable. De réunir des RUP avec une diversité de cas d'espèces permet de confronter les résultats obtenus, les attentes et surtout de mesurer la volonté politique pour l'avenir. Tout cela interpelle le décideur politique et en Martinique, nous avons considéré cette vision globale qui s'intègre dans le cadre suivant :

- a. la recherche d'une moindre dépendance énergétique puisque 97 % de notre production dépend de

l'énergie fossile provenant de l'importation,

- b. la mise en œuvre d'une politique d'économie d'énergie reposant sur les actions suivantes : promotion d'un appel de construction économisant l'énergie en mettant en exergue ce que les maîtres d'œuvre appellent la construction bioclimatique, installation de chauffe-eau solaire, installation de cellules photovoltaïques pour les constructions isolées, audit énergétique réalisés dans les constructions publiques,
- c. la promotion et la valorisation de potentialité en énergie renouvelable, réalisation d'un atlas des sites éoliens,
- d. mise en œuvre d'une politique de prospection géothermique et haute température en vue d'usages multiples.

Dans le cadre des RUP, des expériences de ressources géothermiques existent

I- Compte rendu de la Fondation Agir Pour l'Emploi (F.A.P.E.)

« Assises de l'énergie dans les Régions Ultra Périphériques »



Les assises de l'énergie dans les RUP, organisées du 9 au 17 mai 2001 dans l'île de la Réunion, à l'initiative de la CFTC, au delà de l'intérêt pour les thèmes eux-mêmes, ont permis aux représentants de la FAPE – Gérard de Giovanni et Patrick Danet – de nouer des contacts avec trois niveaux d'acteurs différents :

- les représentants de la Direction de EDF et Gaz de France Services (direction, ressources humaines, communication et développement local),
- un représentant CGT de l'unité,
- les représentants de différentes associations, dont les domaines d'intervention de la FAPE sont présentes sur le territoire (Régies de Quartier du Chaudron et du Port, CEMEA, ADIE, Réunion Entreprendre).

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC LES REPRESENTANTS INSTITUTIONNELS DE L'UNITE

Un rencontre avec le directeur de l'unité M. NOALY, son adjoint M. FOUILLAUD, son responsable ressources humaines M.MEYER, nous a permis de présenter le rapport d'activité de la FAPE, de préciser les domaines sur lesquels la FAPE intervient, ainsi que ses critères.

La diversité des secteurs et des modalités d'intervention mises en œuvre au cours des cinq premières années de fonctionnement de la FAPE est aujourd'hui suffisamment variée pour qu'une présentation orale des actions et un échange de type « questions/réponses » soient indispensables à une bonne compréhension, tant de son fonctionnement que de ses orientations.

Cette présentation est d'autant plus importante que les distances avec la métropole sont grandes et que de fait, l'occasion de tels échanges ne se présente pas tous les jours.

L'unité affiche de très bons résultats en matière de contrats de qualification (une vingtaine par an avec un taux de placement de 90 à 95 %).

L'unité de la Réunion, comme toutes les unités, appuie la création d'emplois jeunes à l'externe, notamment avec l'ADIE et Réunion Entreprendre (membre du réseau Entreprendre en France – M. MEYER, responsable RH siège au CA et est membre du comité de prêts).

Les entreprises sont également engagées dans des actions de protection de l'environnement. Il est prévu la création prochaine d'un Parc Régional sur l'île de la Réunion. Il convient de préciser, à ce propos, que la Fondation Gaz de France est impliquée dans l'entretien de sentiers et de sites, en partenariat avec la Fédération Française de Randonnées Pédestres (FFRP).

Le guide des chemins de randonnées sur l'île sera prochainement remis à jour. Sa publication devrait faire l'objet d'une manifestation spécifique dans les mois qui viennent.

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC LES REPRESENTANTS DES FEDERATIONS SYNDICALES

Une rencontre a été proposée à l'ensemble des fédérations syndicales. Les représentants CFTC qui participaient aux Assises de l'Energie, nous avaient précisé qu'ils ne pourraient pas y assister. Des contacts ont été noués avec eux en dehors des groupes de travail. Le représentant FO n'était pas sur Saint Denis ce jour là. Les embouteillages rendant les déplacements sur l'île extrêmement difficile, il n'a pas pu se libérer. Après avoir attendu le représentant de la CFDT, l'échange s'est fait avec M. MEYER et M. MAILLOT représentant CGT.

M. MAILLOT s'est montré très intéressé par le projet FAPE. Il souhaitait notamment, avoir plus de précisions quant aux projets d'actions de la FAPE sur l'île de la Réunion autour de :

- l'appui à la création de micro entreprises,
- l'appui aux structures en direction des personnes handicapées.

Des précisions lui ont été apportées sur ces deux domaines (partenariat avec l'ADIE, couveuses et coopératives d'activités, projet SCIC, appui aux services de proximité ainsi qu'aux ateliers protégés ...).

III-1 Appui à la création d'entreprises individuelles

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC MME ROZENN BARCELO DE L'ADIE ET DE MME MARIE JOËLLE ROUSSEL DE REUNION ENTREPRENDRE, EN PRESENCE DE M. MEYER.

La création d'entreprise dans le département de la Réunion est principalement le fait d'entreprises unipersonnelles. Au mieux, une création génère deux à trois emplois supplémentaires. Les problèmes d'accès au crédit bancaire sont accentués, compte tenu d'un nombre plus restreint d'opérateurs bancaires et de l'absence d'un fond territorial de France Active. Il existe cependant des dispositions et des aides spécifiques pour la création d'entreprises dans le cadre de la loi d'orientation pour l'Outre Mer :

- Exonération totale des cotisations patronales de Sécurité Sociale (cette exonération est dégressive jusqu'à 2006) dans la limite de 1,3 fois le SMIC. Le nombre de salariés est variable selon les secteurs d'activités. Elle s'applique à tous les secteurs,

y compris le secteur associatif, pour des effectifs inférieurs à 11 salariés (cf. documents ci-joints).

- Le Projet Initiative Jeune : dédié aux jeunes de 18/30, ce programme prévoit l'attribution d'un capital de départ de 48.000 F et le cumul possible avec EDEN, le versement d'une mensualité de 2.000 F par mois maximum pendant 24 mois et la possibilité de prise en charge des frais liés à la formation pour un montant forfaitaire de 5.000 F. 1000 PIJ ont été programmés pour la Réunion, mais les décrets d'application n'ayant pas encore été publiés, le programme n'est qu'en phase de démarrage.
- Des incitations spécifiques à l'embauche (tutorat, Congé Solidarité et titre de Travail simplifié).

Vous trouverez ci-joint le rapport d'activité de Réunion Entreprendre, ainsi que celui de l'ADIE. Ces deux structures partagent les mêmes locaux et leur complémentarité en termes de prêts est opérationnelle.

En termes d'activités, les créations se réalisent pour 40 % dans le secteur du commerce et des services. La proximité de Madagascar, de Maurice et de l'Asie rend une production artisanale locale quasi impossible. Des pistes seraient cependant à explorer dans ce domaine.

Piste de collaboration avec Réunion Entreprendre

Réunion Entreprendre est à l'initiative d'un projet de couveuse à Saint Pierre. Le projet est actuellement retardé à la circulaire DGEFP relative à l'expérimentation des couveuses et de la mise en place d'un comité de pilotage. La FAPE pourrait intervenir via une subvention d'investissement comme elle le fait en métropole. Par ailleurs, ces « couvés insulaires » pourront bénéficier du fonds d'amorçage porté par l'ADIE auquel la FAPE a contribué.

Piste de collaboration avec l'ADIE

1. Au delà du fonds d'amorçage, précédemment cité, l'ADIE a mis en place une bourse de matériel. Très utile, en phase de démarrage d'activité, la gestion de cette bourse de matériel est consommatrice de temps. Elle suppose également de pouvoir réaliser quelques acquisitions (parapluies pour la vente sur les marchés, caissons isothermes, véhicule...). A titre exceptionnel et pour l'ensemble des DOM, la FAPE pourrait soutenir ces investissements qui peuvent servir à plusieurs et qui, de fait, ne sont pas affectés à une personne physique en particulier.
2. L'ADIE réfléchit actuellement à la mise en place d'une antenne mobile mutualisée avec Réunion Entreprendre et la Boutique de Gestion. La FAPE, c'est une autre possibilité, pourrait contribuer à l'acquisition du véhicule.

III-2 Appui à la création de services de proximité

Les demandes de création de services en direction de personnes âgées devraient augmenter dans les années qui viennent, néanmoins la structure familiale réunionnaise

reste encore très soudée. Les personnes âgées sont fréquemment accueillies par leurs familles. Par ailleurs, les problèmes de déplacements sur l'île complexifient la mise en place des structures d'accueil de jour.

Une rencontre a eu lieu avec M. Carrière des CEMEA (cf. documentation ci-jointe). Le CEMEA pilote dans une démarche semblable à celle de l'ADSP, la mise en place de services sur l'initiative d'habitants. Nous avons convenu que le CEMEA nous transmettrait ses projets pour pré-étude. Les déplacements assez fréquents en métropole de représentants de cette association devraient nous permettre également d'avoir des échanges sur Paris. Une fois la pré-sélection des dossiers réalisée, le relais pourrait être pris par l'Unité et les représentants des fédérations syndicales concernés.

III-3 Appui au développement des SIAE

Le peu de temps disponible pendant ces Assises ne nous a pas permis de rencontrer des responsables d'Entreprises d'insertion. Nous savons qu'il existe de telles structures, notamment dans le sud de l'île autour de la déconstruction de véhicules automobiles. Un point avec le CNEI devrait nous permettre d'en savoir davantage. C'est une piste à approfondir.